

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE FABIEN, président
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 Mme DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LA RÉVISION DE LA CHARTE MONTRÉLAISE
DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 décembre 2010, 19 h
1550, rue Metcalfe, 14^e étage,
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

5	SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010	2
	MOT DU PRÉSIDENT.....	2
	PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES:	
10	M. Jean-Sébastien Dufresne, Forum Jeunesse de l'Île de Montréal.....	5
	Mme Monique Côté, (SCFP)	14
	Mme Marie-Michelle Poissons, (MLQ).....	26
	Mme Marie Leahey, Conseil des Montréalaises	39
15	M. Jonathan Lesage, Conseil Jeunesse de Montréal	51
	Mme Micheline Baril, association des résidents du Vieux-Montréal	60
	M. Luc Rabouin, Centre d'écologie urbaine de Montréal.....	70
	Mme El-Bouhali, (ROCHA).....	83

20

MOT DU PRÉSIDENT

25 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal, je vous souhaite à tous et à toutes la plus cordiale bienvenue. Si la quantité n'y est pas, la qualité est au rendez-vous, manifestement.

30

Alors, je vous présente sans plus tarder les membres de la Commission. Commissaire André Beauchamp, le commissaire madame Dominique Ollivier, le secrétaire de la Commission et analyste monsieur Olivier Légaré et puis moi-même Claude Fabien, j'ai l'honneur de présider cette Commission.

35

Je vous présente rapidement les personnes qui sont en appui à l'organisation de la séance de ce soir et en appui à nos travaux de commissaires. Monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office, monsieur Gilles Vézina qui est attaché de recherche et de documentation, monsieur Louis-Alexandre Cazal qui est coordonnateur logistique, madame Louise Philibert sténotypiste, non, sténographe, à la sonorisation nous avons monsieur François Bérard et, à l'accueil, vous avez sans doute croisé madame Brunelle Amélie Bourque et puis monsieur Simon Saint-Pierre.

40

Alors, comme vous le savez, la première partie de la consultation publique a été tenue les 15, 16 et 17 novembre dernier et ça a permis au public et à la Commission de bien se renseigner sur les enjeux qui entourent la révision de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités.

45

La deuxième partie de la Consultation qui commence ce soir dans le but de permettre aux citoyens, aux organismes d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre leurs commentaires et de faire leurs suggestions et proposer des modifications. Je vous livre quelques informations sur le déroulement de la séance de ce soir.

50

55 Les participants qui se sont inscrits sont appelés à présenter leur opinion selon un ordre qui est déjà convenu avec eux. Ces personnes sont invitées à se présenter à la table d'accueil à l'arrière, si ce n'est déjà fait, pour confirmer leur présence pour qu'on puisse respecter l'horaire qui a déjà été établi. Si vous êtes dûment inscrit, votre nom est déjà sur la liste que j'ai sous mes yeux et je vous appellerai à tour de rôle.

60 La Commission a pris connaissance de vos mémoires avec beaucoup d'intérêt, les mémoires qui ont été déposés. Il n'est pas donc nécessaire de nous en lire le texte au complet dans la mesure du possible, nous vous invitons à en résumer l'essentiel, souligner les points que vous aimeriez mettre en valeur, à rappeler vos conclusions et vos recommandations. Cette façon de faire va permettre de dégager un peu de temps pour nous permettre de dialoguer et d'échanger avec vous pour avoir la meilleure compréhension possible de votre point de vue.

65 Je rappelle que les présentations verbales ne doivent pas se limiter à une réfutation des mémoires des autres. Ce qui nous intéresse vraiment, c'est votre opinion à vous, vos commentaires, c'est ce qui est pour nous le plus précieux.

70 Nous sommes honorés ce soir par la présence des représentants de la Ville et le représentant de l'ombudsman, monsieur Patenaude est ici ce soir, représentant de la Ville, madame l'ombudsman se fait représenter par madame Lucie Legault. Elle nous a envoyé une gentille lettre dans laquelle, je parle de l'ombudsman, dans laquelle elle nous demande d'excuser son absence. Elle dit : « *Avec grand regret, il m'est impossible d'assister aux soirées de présentation des mémoires, des contraintes médicales hors de mon contrôle, rien de grave, nous dit-elle, rendent ma présence impossible, j'en suis désolée. Vous voudrez bien m'en excuser auprès de toutes les personnes présentes et plus particulièrement auprès de ceux et celles qui ont investi leur temps pour réfléchir sur les moyens d'améliorer notre Charte montréalaise. La conseillère ombudsman, Me Lucie Legault, qui est avec nous ce soir, assistera à toutes ces séances et me fera un rapport détaillé. Soyez par ailleurs assurés que je lis attentivement les documents pertinents et que j'offrirai mon entière collaboration dans tout le processus de discussion et de mise en œuvre.* » Alors, vous lui transmettez nos meilleurs vœux de rétablissement.

75

80

85 Donc le représentant de la Ville et l'ombudsman sont à assister à la présentation des mémoires, à écouter ce que vous avez à leur dire et à prendre connaissance des points de vue exprimés. À la fin, détail technique, à la fin de chaque séance, je les inviterai à intervenir s'ils le désirent pour rectifier des erreurs factuelles qui auraient pu être commises et, s'il n'y a eu de telles erreurs, ils passeront simplement, et la séance de ce soir sera terminée.

90 Nous avons 9 intervenants qui sont inscrits ce soir, il y en aura 4 avant la pause et 5 après la pause. Chacun dispose de 20 minutes pour présenter son point de vue, 10 minutes pour discourir de façon théorique et à peu près une dizaine de minutes pour la partie dialogue. Nous aurons vraisemblablement des questions dont le but est de vous aider à davantage faire valoir votre point de vue.

95 Il y aura également une séance d'audition des mémoires demain après-midi et une autre demain soir. Demain soir, ça terminera la deuxième partie de la consultation publique, et à ce moment-là la Commission entrera dans la phase du délibéré et se réunira pour discuter, réfléchir et préparer la rédaction du rapport de la Commission destiné aux élus municipaux. Rapport qui aura trois parties : la première, toute l'information recueillie sur la question à l'étude; deuxième partie, vos avis, l'avis des citoyens, nous essayons d'en être le reflet le miroir le plus fidèle possible et la troisième partie qui est l'analyse et les conclusions de la Commission.

100 Je vous souligne qu'en plus des documents issus de la première partie de la consultation publique c'est-à-dire, entre autres, la transcription de tout ce qui a été dit dans la première partie, je rappelle que les mémoires ont été déposés et tout ce qui sera dit ce soir sera déposé sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal, donc, tout ce qui est dit ce soir dans cette enceinte devient public, alors raison de plus de s'exprimer avec courtoisie et respect. Alors, voilà, c'était les paroles d'ouverture.

110 J'invite donc notre premier intervenant de ce soir au nom du Forum Jeunesse de l'Île de Montréal, j'invite monsieur Jean-Sébastien Dufresne à s'approcher. Bonsoir, Monsieur Dufresne, vous allez nous présenter la personne qui vous accompagne.

115 **MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN DUFRESNE :**

Bonsoir, Messieurs, Madame les commissaires. Je me présente. Jean-Sébastien Dufresne, je suis le président du Forum Jeunesse de l'Île de Montréal et j'ai en ma compagnie Mélanie Pouliot qui est agente de développement pour le Forum Jeunesse de l'Île de Montréal.

120

Alors le Forum Jeunesse de l'Île de Montréal est un comité de la conférence de la Conférence régionale des élus de Montréal est un regroupement d'organismes jeunesse. On est composé de 26 membres élus par des jeunes, on est élu par secteur d'activité. Donc on est autant représentatif des secteurs environnement, culture, éducation, socioéconomique, sociocommunautaire. On a également des sièges spécifiques pour les adolescents, personnes handicapées et allosexuel. Alors on est vraiment une instance représentative des organismes jeunesse de la région de l'Île de Montréal et on fait partie du regroupement des Forums Jeunesse à l'échelle provinciale.

125

130

Alors le Forum Jeunesse qui aujourd'hui prend plaisir à participer à cette consultation et je voudrais d'abord, d'entrée de jeu, passer la parole à ma collègue Mélanie qui pourra vous présenter une mise en contexte de notre participation à cette Consultation.

MADAME MÉLANIE POULIOT :

135

Alors, bonsoir. Ça nous fait plaisir de participer à cette consultation-là en tant que Forum Jeunesse. Les gens du Forum Jeunesse se sont sentis interpellés parce que c'est... on retrouve dans la Charte plusieurs enjeux qui les touchent, qui les préoccupent. Plusieurs enjeux sur lesquels aussi le Forum Jeunesse s'est prononcé par le passé, que ce soit le transport, la participation citoyenne, donc ça rassemblait un peu tout ça.

140

145

Ce soir, je ne vais pas passer en revue l'ensemble des points sur lesquels on s'est prononcé, donc l'ensemble des propositions que nous avons, que vous retrouvez dans le mémoire. À ce titre-là, on a amené des propositions sur le développement durable, on a également donné notre appui à l'ajout du profilage social et racial à la Charte. On a également

150 intégré un volet sur le développement économique qu'on aimerait bien voir apparaître dans la Charte, également sur l'accès à la culture et au savoir, entre autres. Et également, on a développé un volet, puis proposé plusieurs engagements en lien avec la participation citoyenne des jeunes et de la population qui est une des priorités du Forum Jeunesse qui se traduit dans ses projets, dans ses actions, dans ses prises de position aussi.

155 Donc, ce soir, on a choisi d'orienter notre présentation sur ce point-là particulièrement, sur des engagements que la Ville peut prendre à travers la Charte pour favoriser la participation citoyenne. On le sait qu'il y a déjà des engagements à ce titre là dans la chapitre sur la vie démocratique, on en a tenu compte, on les appuie. Sauf qu'il y en a certains qu'on voudrait qu'y soient ajoutés ou d'autres qui soient bonifiés, si on veut. Et si on a quelques instants, on va aborder le point du développement durable pour ensuite conclure.

160 Donc d'entrée de jeu, je vous dirais que, pour faire une petite introduction rapide sur notre position sur la Charte de manière générale avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous dirais que on note trois éléments importants qui pour nous permettraient... pas permettraient, mais je dois dire que pour les jeunes puis pour plusieurs personnes, la Charte en ce moment demeure méconnue.

165 Donc c'est pas quelque chose qui est très très répandu comme outil ou comme document. Nous on se dit que, premièrement, il doit y avoir une appropriation de ce document-là, une appropriation par les jeunes, par la population de un, mais de deux par la Ville aussi, ses employés, ses élus, tout ça. Puis cette appropriation-là, on croit qu'elle serait facilitée si on veut par une démonstration de comment cette charte-là puis ces engagements-là sur les droits et 170 responsabilités-là se traduisent dans l'action.

175 Donc on sait que la Ville mène plusieurs actions en lien avec les champs de compétence qu'on retrouve dans cette Charte-là. Mais on croit que ça, ça devrait être communiqué clairement et puis que, par exemple, il y aurait des bilans qui seraient déposés pour vraiment faire le lien de dire, bon, bien, en transport, bien, on a réalisé ça, ça, ça, à travers notre Plan de transport qui a impliqué des investissements de x montant et tout ça.

180 Donc il y a un élément important d'appropriation de communication en lien avec l'action et aussi, on croit que c'est un outil qui peut être utilisé pour favoriser la participation citoyenne. Donc elle peut être utilisée par, justement, par les organismes qui travaillent dans ce domaine-là, par des intervenants jeunesse à l'école pour démontrer un peu c'est quoi le rôle de la Ville dans le quotidien, puis comment les gens peuvent s'impliquer également.

185 Donc sans plus m'étendre sur notre introduction, je vais passer la parole à Jean-Sébastien qui va aborder le volet sur la participation citoyenne. Puis avant, je veux juste vous dire qu'on note souvent qu'il y a des gens qui vont dire que les jeunes sont pas impliqués. Oui, c'est vrai qu'il y en a peu qui, il y en a certains qui ne le sont pas, mais il y en a plusieurs aussi qui s'engagent à leur façon pour leur ville, pour leur communauté, mais ça se traduit pas nécessairement par des moyens classiques ou traditionnels, ni par des institutions traditionnelles justement. Comme ça ne va pas nécessairement se traduire par le vote, par la participation à des consultations publiques, par la présence dans des c. a. ou dans des conseils municipaux ou quoi que ce soit.

190
195 Donc les points que Jean-Sébastien va présenter vont concerner plutôt des engagements que la Ville pourrait prendre pour augmenter la participation électorale, la participation des jeunes dans les lieux décisionnels et d'améliorer la communication avec la Ville et la participation des jeunes aux autres instances de la Ville. Donc je cède la parole à mon collègue.

200 **MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN DUFRESNE :**

Merci Mélanie. Comme Mélanie vous l'a présenté, nous sommes en accord avec la plupart des points, en fait, c'est presque tout ce qu'on retrouve dans la Charte, alors qu'on appuie beaucoup et qui rejoint énormément les positions du Forum Jeunesse de l'Île de Montréal.

205 Maintenant certains points sur lesquels on voulait mettre un peu plus l'accent. Notamment au sujet de la participation électorale, on croit qu'y doit y avoir au niveau des principes parce qu'on s'entend que c'est une Charte qui évolue davantage au niveau des

principes, on croit que la Ville doit prendre des engagements afin d'augmenter le taux de vote et de la population et de les intéresser à la politique municipale.

210

On sait qu'il y a eu, vous n'êtes pas sans savoir que les jeunes démontrent un taux de participation au scrutin largement inférieur à la moyenne. On a, juste en 2009, on avait un taux de participation de près de 40 % alors que les jeunes ça oscille entre 20 et 30, ce qui est très déplorable. Maintenant on croit que c'est une responsabilité qui est partagée, qui est pas uniquement à la Ville, mais que si on retrouvait un engagement ferme au sein de la Charte et qui interpelle également autant les acteurs de la société civile et le milieu communautaire, les partis politiques eux-mêmes, ainsi que les élus et les écoles, on peut de cette façon-là essayer de développer une dynamique qui va aller dans le sens de promouvoir une plus grande participation électorale.

215

220

Une plus grande participation électorale, nous croyons également serait de valoriser une ouverture des lieux décisionnels à la participation des jeunes. On sait que pour les jeunes d'avoir une... faire un constat de l'impact concret que peut avoir leur participation dans les processus décisionnel et consultatif, c'est réellement favorable à une plus grande participation. Et on croit dans ce sens qu'il serait important d'augmenter la représentation de tous et particulièrement celle des groupes sous représentés, que ce soit les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, la diversité sexuelle, dans les instances décisionnelles.

225

230

On sait qu'à Montréal, ne serait-ce que dans les conseils municipaux, dans les mairies d'arrondissement ou dans les conseils d'arrondissement, on parle de présence de jeunes de moins de 35 ans, entre 6 % à 8 %, alors que le poids démographique des 20 à 34 ans à Montréal est de près de 23 %, donc, déjà on voit un grand écart à ce niveau-là. Et on croit que d'en faire mention dans la Charte viendrait non seulement servir, comme disait Mélanie, la Charte servirait de moyen de promotion, de mobilisation, mais aussi sensibiliserait tous les élus et le personnel de la Ville à cette réalité de porter une attention particulière à la participation des groupes sous représentés.

235

240 Pour y parvenir notamment, on a participé récemment à la consultation de la Ville sur les
outils de communication et les modes de communication, notamment pour rejoindre les jeunes,
qui était organisée en collaboration avec le Conseil Jeunesse de Montréal et la Ville. Lors de
notre participation à cette consultation, on a estimé qu'il était très important de, non seulement de
développer des outils de communication qui vont rejoindre davantage et qui s'adressent plus
spécifiquement à une clientèle ou à des citoyens jeunes, mais aussi de porter une attention
particulière à assouplir les processus consultatifs, que ce soit en allant davantage directement
245 dans les lieux où on retrouve les jeunes, notamment comme ç' a été tenté par cette commission
qui s'était tenue lorsque nous on y avait participé dans Côte-des-Neiges dans un centre
communautaire. Ce qui avait été, je crois, un très bon geste qui avait été très apprécié pour
pouvoir se rapprocher justement des personnes que l'on souhaite rejoindre.

250 Alors ce sont trois éléments, trois points qui représentent en fait le sens des
positionnements, en fait qui sont fidèles au positionnement du Forum Jeunesse et qu'on croit
qu'y pourraient très bien s'intégrer dans la philosophie de la Charte qu'on retrouve présentement
et qui viendrait donc l'appuyer et davantage approfondir certains de ses engagements.

255 On a quelques secondes encore, Mélanie voudrait glisser quelques mots au sujet du
développement durable.

MADAME MÉLANIE POULIOT :

260 Oui. Alors, outre la participation citoyenne, dans notre mémoire, on a abordé le volet, le
chapitre du développement durable et de l'environnement. Donc, on croit que la Ville doit prendre
des engagements beaucoup plus fermes que ce qui est proposé dans la Charte au sujet du
développement durable et puis que cette vision-là aussi elle doit être actualisée.

265 C'est-à-dire quand on lit le titre du chapitre qui se nomme *Environnement et
développement durable*, déjà on trouve que ça porte à confusion parce qu'on croit qu'on peut
seulement inscrire que *Développement durable* qui inclut, qui inclut d'ailleurs le volet social,
économique et environnemental.

270 Pourquoi on dit ça, c'est que souvent dans les engagements dans cette section-là et également dans d'autres plans d'action de la Ville, et même de plusieurs entreprises ou institutions, on porte trop d'attention aux dimensions environnementales du développement durable puis on oublie, par exemple, le volet social. Donc les gens vont dire, oui on applique le développement durable, mais c'est seulement le volet environnemental.

275 Donc on croit que la Ville doit prendre des engagements pour appliquer les principes du développement durable et que, pour ce faire, il y a des outils qui existent, il y a des lois aussi, il y a la Loi sur le développement durable du Québec. Il y a des normes, également il y a une norme internationale, l'ISO 26000 qui est plus en lien avec la responsabilité sociétale des entreprises, mais qui est un bon guide pour appliquer tout de même les principes du développement durable. Également la norme du Bureau de normalisation du Québec 21000 qui vient tout juste d'être lancée puis qui permet aussi d'encadrer les institutions puis les entreprises pour l'application du développement durable. Donc ce serait des éléments d'inspiration, si on veut.

285 Puis le point fondamental, c'est qu'on croit également que la Ville en tant qu'employeur, qui est donneur de contrats de plusieurs centaines de millions de dollars, doit s'engager fermement à inscrire des critères pour appliquer le développement durable. Ces critères-là doivent se retrouver, par exemple, dans les appels d'offres pour les contrats à l'externe et que justement qu'il n'y ait pas seulement des normes ou des critères environnementaux, mais également en lien par exemple avec les conditions de travail des employés qui se retrouvent chez les sous-traitants, dans les entreprises sous traitantes. Ça, c'est des exemples.

295 Également que la Ville, en tant qu'employeur, soit exemplaire pour ses conditions de travail aussi. Et que, autre exemple, que je sais, je crois qu'elles ont une... que la Ville a une politique de... voyons, d'approvisionnement. Donc ça peut être le genre de démarches qui peuvent être mises de l'avant dans le cas du développement durable et de son application.

Donc bref, pour résumer, des engagements plus fermes au niveau du développement durable, pour les intégrer dans ses activités quotidiennes et pas strictement le volet

300 environnemental. Donc, comme je vous disais, il y a d'autres volets qu'on a abordés dans notre mémoire, vous pourrez nous poser des questions là-dessus si vous voulez plus de précision.

En conclusion. Je vous dirais que le Forum Jeunesse souhaite que la Charte devienne un document fort pour la Ville, un document qui oriente ses actions, ses financements, ses politiques, ses plans d'action et qu'elle le communique également. Si elle le fait déjà, si la Charte et ses engagements orientent ses actions, on aimerait le savoir, on aimerait qu'on nous les communique clairement. Comme ça on verrait le lien. Comme ça, ça prendrait tout son sens, si on veut; ce document-là, ça ne resterait pas strictement qu'un document. Donc ce serait une façon d'y donner vie, si on veut. Et que la Ville communique annuellement l'avancement de ces engagements-là. Tout ça aiderait justement à l'appropriation de cette Charte, à lui donner une vie. Donc, voilà, je conclurais là-dessus, puis on est disposé à répondre à vos questions.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

315 J'ai bien noté dans le premier paragraphe de votre conclusion le souhait que vous émettez de la reddition de comptes, c'est-à-dire que vous appelez ça le bilan annuel, que la Ville explique en quoi elle a fait des progrès dans l'application et l'avancement des principes et puis des dispositions de la Charte. Alors, c'est bien noté.

320 Vous avez mis le doigt tantôt sur un problème de démocratie assez fondamental, c'est la participation au vote, vous mettez le doigt sur le fait que le vote des jeunes est très très faible et c'est un peu alarmant. Comme c'est une Charte des droits et des responsabilités, au chapitre des responsabilités, est-ce que la Charte devrait dire aux jeunes «allez voter»?

325 **MADAME MÉLANIE POULIOT :**

Oui, certainement. En même temps, elle devrait dire aux jeunes aussi, pas juste aller voter, mais «informez-vous aussi avant tout et intéressez-vous aux affaires de la Ville», si on peut dire comme ça. Parce que la prémisse du vote, c'est l'intérêt, et cet intérêt-là il n'est pas très

330 présent, si on veut, en ce moment. Donc ce serait «informez-vous parce qu'il y a des moyens de communication», je veux dire il ya des informations à leur disposition peut-être que, comme on disait tantôt, peut-être qu'on les rejoint pas par les bonnes façons là, puis il y a des responsabilités de part et d'autre, puis par la suite «allez voter».

335 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Il y avait également dans *La vie démocratique* un souhait que vous formulez de la façon suivante, vous voulez que ce soit une disposition ajoutée à la Charte : «*Améliorer et adapter les moyens de communication de la Ville et assouplir*, c'est le mot assouplir sur lequel je m'interroge, 340 *assouplir le fonctionnement des institutions municipales et consultatives.*» Assouplir, c'est quoi? Est-ce qu'il se vend de l'assouplissement qui pourrait aider?

MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN DUFRESNE :

345 Moi, je ferais un lien avec votre première question en fait. Nous, au Forum Jeunesse, on croit pas qu'il faille quand vous dites, est-ce qu'il faut inclure ça dans les responsabilités. On est moins dans une approche, si on veut, coercitive d'obligation, mais en même temps, c'est de montrer aux jeunes, véhiculer le message qu'ils peuvent être écoutés, qu'ils peuvent être entendus et qu'ils peuvent apporter quelque chose de concret dans le fonctionnement de la vie 350 démocratique et ce point de vouloir assouplir les méthodes de consultation.

Que ce soit comme l'exemple que j'ai donné tout à l'heure lorsqu'il y avait la commission qui s'est tenue directement dans un milieu qui était plus proche, si on veut, de façon naturelle des jeunes ou aller directement dans les établissements d'enseignement, on a démontré, ne 355 serait-ce que ce souci pour des élus de se déplacer, de venir à leur rencontre.

Moi, je, déjà moi-même je l'appréciais personnellement, mais je crois que pour des jeunes qui viennent de milieu qui sont peut-être moins portés d'emblée à être sensibilisés à venir justement au 14^e étage ici, au centre-ville de Montréal, il y a beaucoup de jeunes, il faut le dire

360 qui sont de réalités très diverses et qui sont très peu portés à même vouloir se déplacer et venir dans des emplacements comme ici. Donc de démontrer ce souci de vouloir aller à la rencontre des gens qui eux-mêmes se sentir exclus par le système de façon générale, je crois que déjà ça, ça peut beaucoup aider à ce que...

365 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Une démarche de rapprochement et d'adaptation à un public cible.

MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN DUFRESNE :

370

Oui. Leur faire reprendre confiance, si on veut, un peu dans ces institutions simplement de par le fait qu'ils se sentent écoutés et concernés et, surtout considérés, quoi.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

375

Je vous pose une dernière question. Vous avez exposé le souhait d'analyser et soutenir des secteurs du savoir et de la culture et de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre à travers les réseaux des bibliothèques, des maisons de la culture et de muséums nature. La Charte dans son état actuel ne mentionne que bibliothèques, parce qu'à l'époque de son adoption en audience publique, une association de bibliothécaires était venue plaider très très fort sur l'importance du livre et de la lecture pour le développement de la culture et de l'instruction. Le fait d'ajouter les maisons de la culture et de muséums nature, pour vous c'est de même niveau ou c'est aussi important et urgent?

380

385 **MADAME MÉLANIE POULIOT :**

Oui, en fait parce que les maisons de la culture, par exemple, sont des lieux où par exemple on peut retrouver des artistes de la relève. Puis c'est également des lieux où il y a, bon, dont la Ville est responsable, qui permettent aussi la diffusion des œuvres de ces artistes-là, puis

390 qui permet parfois d'aller rejoindre des publics jeunes et d'autres publics dans les quartiers qu'on rejoint pas toujours au centre-ville ou par d'autres façons, puis à des coûts moindres.

Et puis, nous ce qu'on veut c'est qu'à travers ces réseaux-là, le plus de gens possible aient accès à la culture et au savoir. Donc autant également par les sciences, par la biologie, par les animaux que ce soit, bon, par le biais des muséums nature et que, oui il y a le centre-ville, 395 oui il y a le quartier des spectacles, oui ça bouge beaucoup. Mais, dans chacun des quartiers, il y a des lieux pour les citoyens puis c'est important qu'ils se les approprient, puis c'est important que ces lieux-là demeurent accessibles autant en termes de coût que de, géographiquement si on veut, en termes de déplacement. Et qu'il faut, il y avait le plan d'action qui a été lancé 400 dernièrement sur le réseau Accès culture puis justement veut développer de nouveaux publics, tout ça. Donc c'est, pour nous, c'est des réseaux à exploiter.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

405 Très bien. Merci beaucoup de votre contribution, votre participation. On pourrait vous citer en exemple à ceux que vous représentez. Alors, je vous félicite de votre contribution, merci.

MADAME MÉLANIE POULIOT :

410 Merci. Bonne soirée.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

415 J'invite monsieur Ghafouri à s'approcher. On me fait signe que non. Si on le voit apparaître plus tard, on pourra peut-être recycler sa participation. Alors, j'invite madame Monique Côté qui présente le mémoire du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (FCFP). Bonsoir, Mesdames.

MADAME MONIQUE CÔTÉ :

420 Bonsoir, Messieurs, Dames.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

425 Alors, qui est qui?

MADAME MONIQUE CÔTÉ :

Monique Côté, présidente des cols blancs.

430 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Très bien.

MADAME MICHÈLE BLAIS :

435 Et Michèle Blais, je suis agente d'information pour le Syndicat des cols blancs.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

440 Madame Michèle Blais. Très bien, alors on vous écoute.

MADAME MONIQUE CÔTÉ :

445 Bon. Alors tout d'abord, on voudrait vous remercier, remercier l'Office de consultation publique de nous permettre de nous exprimer sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

450 Alors, je vais présenter brièvement notre syndicat. Nous sommes le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. On représente 10 000 salariés cols blancs municipaux et para-municipaux, dont la très grande majorité travaille à la Ville de Montréal, soit près de 8 000 de nos fonctionnaires répartis dans les services centraux et les 19 arrondissements, ainsi que dans 12 des 15 villes reconstituées au 1^{er} janvier 2006.

455 Notre syndicat représente 37 % du total des effectifs de la Ville de Montréal, plus de 50 % de ses membres sont des femmes et près de 70 % de nos membres qui travaillent à Montréal résident à Montréal. Je trouve ça important de le dire parce que c'est une question qu'on se fait poser souvent : Est-ce que les travailleurs, fonctionnaires municipaux résident à Montréal? Chez les cols blancs, 70 % y résident. Donc ils sont aussi préoccupés par leurs conditions de travail que par leur ville.

460 Si notre syndicat a jugé opportun de participer à cette consultation publique c'est qu'à titre de représentant des 8 000 cols blancs qui offrent quotidiennement une kyrielle de services en matière de sécurité, sports et loisirs, inspection, prévention, culture, on parlait des bibliothèques, propreté, application de la réglementation, information, communication d'urgence et soutien administratif, nous sommes préoccupés par plusieurs aspects de la Charte qui engage nos membres dans l'amélioration constante des services à la population.

470 Dans le mémoire qu'on vous présente, le syndicat n'a pas la prétention de faire office d'expert. C'est sur la foi de notre expérience que nous dressons une série de commentaires et de constats et qu'on propose ces recommandations afin de bonifier l'outil, c'est-à-dire la Charte, qui s'inscrit dans un cadre juridique provincial qui, à notre avis, génère certaines incohérences entre d'une part les engagements politiques auxquels souscrit la Ville et, d'autre part, l'autonomie des arrondissements. Enfin, précisons que nos recommandations visent principalement la mise en application de la Charte et non pas les valeurs dont elle fait la promotion.

475 De par la nature de notre mission, ce serait un non-sens que d'aller à l'encontre des principes de justice, d'équité, d'égalité et de respect mis de l'avant par la Ville alors que nous

480 militons et multiplions nos actions pour que justement nous puissions assurer à nos membres le respect de ses droits fondamentaux garantis par nos conventions collectives et les lois du travail.

Bon. Ce qui nous préoccupe, nous, c'est que, outre le rapport annuel de l'ombudsman faisant état du nombre de plaintes déposées par les citoyens, on se pose la question c'est-à-dire de quel outil dispose l'administration pour évaluer l'application de cette Charte.

485 Je vais juste faire un petit historique, mais très court de la situation qui fait en sorte que, pour nous, il y a bien des choses dans cette Charte qui est difficile d'appliquer. C'est qu'à partir du 18 décembre 2003, alors qu'on apposait, nous, notre signature au bas de la toute première convention collective de la Ville fusionnée, le gouvernement Charest avec l'appui de la Ville adoptait une nouvelle Charte de la Ville de Montréal; on parle pas de cette
490 Charte-ci, mais la Charte de la Ville de Montréal, et imposait à la métropole un tout autre cadre de gouvernance. En 2006, il y a eu les défusions et le gouvernement récidivait à ce moment-là en modifiant le cadre juridique pour tenir compte de ces défusions-là.

495 Toujours sur la structure dont s'est dotée Montréal depuis 2006, je dirais, le groupe de travail sur les enjeux de la gouvernance et de la fiscalité de Montréal, c'est le rapport Séguin-Côté, dans son rapport produit en mars dernier, affirmait que les changements ont beaucoup complexifié les choses en introduisant la distinction entre les compétences d'agglomération, les compétences de la Ville-centre et les compétences des arrondissements. Quatre plus tard, ces nouvelles structures de même que les nouvelles pratiques de gestion et les modes entre
500 l'administration centrale et les arrondissements sont toujours en rodage et toujours à la recherche d'un fonctionnement optimal, ce qui n'est pas évident.

505 En ce qui nous concerne, les conséquences découlant de ces réformes ont rendu caduque tout un plan de notre convention collective, ainsi je vais vous donner des exemples qui sont importants à notre avis : l'embauche, la sous-traitance, les horaires de travail, toute la question des travaux publics, l'inspection des bâtiments, les achats, les services du contentieux, le médical, les ressources humaines. Dans tous ces services-là, on a assisté à une fragmentation dans 19 arrondissements. L'expertise centrale a été saupoudrée un peu

510 partout à travers la Ville et ça, ça a amené à l'appauvrissement de notre fonction publique,
plus particulièrement l'affaiblissement de ses fonctions centrales.

Force est de constater que cette situation rend l'application de la Charte très difficile.
Si le cadre juridique de l'autre Charte n'est pas modifié - quand je dis l'autre Charte, on parle
évidemment de la Charte de la Ville de Montréal - cette situation risque de perdurer.

515 On comprend donc qu'ainsi dépourvue, il est devenu difficile pour la Ville de remplir
ses fonctions de conseils stratégiques et d'évaluer les initiatives proposées. L'ombudsman lui-
même en a témoigné le 16 novembre 2010 lors de la consultation publique, il nous a dit que
l'ombudsman est quand même tenu de respecter les compétences des Arrondissements, que
520 le texte a été défini par la dernière loi qui est entrée en vigueur en 2006 sur la nouvelle Ville de
Montréal. Et les Arrondissements ont beaucoup de compétences exclusives. Alors,
l'ombudsman nous dit : Je ne peux pas imposer à un arrondissement de décider de faire la
même chose que l'arrondissement voisin.

525 On aura beau citer, la citer la Charte à travers le monde, pour son caractère novateur.
Dans les faits, à notre avis, la portée de la Charte montréalaise des droits et responsabilités
demeure en grande partie symbolique puisque son application se bute à des difficultés
administratives et organisationnelles qui sont, à notre avis, assez majeures.

530 L'empilage des structures municipales est un facteur fréquemment soulevé par divers
intervenants et les citoyens le disent abondamment, nos membres nous le disent, l'opposition
officielle aussi, la Chambre de commerce, je parlais du rapport Séguin-Côté en a aussi fait
état, ont soulevé divers... comme étant un irritant majeur à l'application de politiques de
programmes municipaux ou autres. À preuve, le mémoire intitulé *Pour une participation*
535 *égalitaire des femmes et des hommes à la Ville de Montréal* du Comité des femmes de la
conférence régionale des élus affirme que dans le contexte de décentralisation et de partage
des pouvoirs entre la Ville-centre et les arrondissements, la mise en œuvre et le suivi des
politiques municipales représentent tout un défi.

540 Ce point de vue est également partagé par le Conseil des Montréalaises qui, dans son
mémoire intitulant un acquis important à renforcer, cite en exemple la politique d'égalité entre
les hommes et les femmes à la vie de Montréal. Tandis que Montréal-centre a adopté son plan
d'action pour concrétiser cette politique, ce n'est toujours pas le cas dans les arrondissements.
Le Conseil allègue que cette mission semble difficilement réconciliable avec leur obligation. Je
545 vais tenter de lire seulement les passages qui m'apparaissent les plus importants parce que je
ne voudrais pas vous lire le document au complet. Vous l'avez, de toute façon.

Au niveau des services municipaux, la disparité entre les arrondissements, bien que la
Charte prône l'équité entre les citoyens, les observateurs s'accordent pour dire que ce droit
550 fondamental s'applique différemment selon l'arrondissement dans lequel on vit. Certains
arrondissements sont mieux pourvus financièrement que d'autres, donc ils peuvent dispenser
des services en fonction de leurs ressources financières.

Je vais vous donner un exemple, l'arrondissement Saint-Laurent, qui est le plus riche
555 de tous, disposerait, selon la mairesse Annie Samson, qu'on a vue à *Vox*, à l'émission *Vox*,
cet arrondissement disposerait de 950 \$ par habitant. Comparativement à un des plus pauvres
à Montréal, Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, qui lui dispose de 450 \$
par habitant. Alors, il est clair pour nous qu'ils ne peuvent pas offrir la même équité au niveau
des services. Un des exemples, on parlait des bibliothèques tout à l'heure, dans les
560 arrondissements les plus pauvres, on peut avoir un livre pour 10 citoyens. Dans les
arrondissements les plus riches, on se retrouve dans les bibliothèques avec 1 livre par 3
citoyens. C'est des exemples de la disparité qui existe présentement.

Selon nous, certains arrondissements se sont balkanisés, sont jaloux de leur expertise,
565 la règle de chacun pour soi est de mise. Pas tous, je pense qu'il y en a qui font des efforts,
mais la fragmentation en 19 arrondissements amène quand même à cette situation-là. Au lieu
de mettre en commun les ressources, de partager l'expertise, de se parler et de se
coordonner, on fait face à des murs, il faut les abattre pour le bien de tous. On voit que là on
est bien loin des valeurs prônées par la Charte.

570

On doit aussi préciser que, malgré toute la bonne volonté de l'ombudsman, elle ne possède pas de pouvoir coercitif sur la ville-centre et les arrondissements; les élus, les arrondissements et les fonctionnaires peuvent faire fi des recommandations puisque son pouvoir est moral.

575

L'égalité entre les citoyens ou employés. Un autre constat, celui de l'embauche, de la dotation, du renouvellement de la fonction publique à Montréal. Depuis la réforme municipale, la commission de la fonction publique s'est vue confier un mandat de conseil seulement. Les postes intéressants au sein de l'appareil municipal se passent entre connaissances. Il y a plus aucune obligation à la Ville de Montréal de passer des concours. Chacun en fait à sa façon dans les 19 arrondissements. Il suffit d'aller dans certains services ou certains arrondissements pour constater à quel point les contacts personnels permettent à bien des gens d'occuper un poste à la Ville, surtout dans des postes de direction.

580

Pour étoffer notre affirmation, citons deux sondages qui ont été menés en 2007 et commandés par la commission de la fonction publique qui révèlent que la Ville est perçue par ses cadres et ses professionnels comme un lieu de favoritisme dans l'embauche et les promotions. 60 % des professionnels ont identifié le favoritisme bureaucratique, 46 % la présence d'irrégularités et 56 % ont dénoncé le choix des candidats avant même le lancement du processus. Ça, à notre avis, c'est une conséquence directe du fait qu'on a relayé la commission de la fonction publique à un rôle de conseil.

585

590

Cette situation risque de priver les Montréalais d'une fonction publique qui est représentative, efficace et sensible aux questions des droits fondamentaux prônés par la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Mais cette Charte ne peut rien pour contrer ces barrières.

595

Alors, j'en arrive à nos recommandations. À la lueur des constats précités, notre syndicat juge pertinent que les modifications soient apportées à la Charte afin de bonifier cet acquis important pour en faire plus qu'un énoncé de vœux pieux.

600

605 Sur le plan politique, pour que les élus municipaux soient conséquents avec les principes qui sont mis de l'avant dans la Charte, ils doivent avant tout miser sur une meilleure répartition de la richesse entre les arrondissements. Cela implique de mettre fin au gaspillage, au dédoublement et d'accepter surtout de mettre en commun certains services, comme les achats, les services administratifs, les travaux publics, l'inspection, je pourrais vous en nommer plusieurs encore, mais je pense que vous les connaissez aussi, afin d'offrir des services équitables à tous les citoyens dans tous les arrondissements.

610 Sur le plan administratif, il est essentiel d'instaurer une reddition de comptes afin qu'il soit possible d'évaluer précisément l'application de la Charte. Nous recommandons de doter les unités d'affaires d'un plan d'action ou, à tout le moins, des outils de référence afin d'assurer une cohérence entre la Charte et la prise de décision, l'élaboration de programmes ou toute autre action initiée par l'administration municipale.

615 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Je vais vous demander de conclure parce que le temps passe.

620 **MADAME MONIQUE CÔTÉ :**

625 Il n'y a pas de problème. Notre conclusion. Le syndicat est heureux de participer au processus de révision de la Charte. On demeure confiant de la pertinence, de la qualité du travail réalisé par l'ombudsman et son équipe auprès des Montréalais en faveur de l'amélioration des services municipaux. Cependant, notre syndicat ne peut passer sous silence les difficultés d'application de la Charte qui découle de la Charte de la Ville de Montréal.

630 Le Syndicat fait campagne actuellement pour dénoncer l'inéquité en matière d'offre de service et demande des modifications à la Charte de la Ville de Montréal afin de revoir la répartition des pouvoirs entre la ville-centre et les arrondissements. Cette situation, à notre avis, ne sert pas les intérêts des Montréalais qui paient plus cher pour des services qui sont moindres, qui sont disparates et qui ne sont pas équitables d'un arrondissement à l'autre. Cela entraîne un

dysfonctionnement qui rend Montréal difficilement gouvernable et l'application de la Charte montréalaise des droits et responsabilités encore plus difficile.

635 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Très bien. Merci de votre contribution. Je vous ai donné un petit plus de temps parce qu'on a eu un citoyen qui n'est pas apparu selon l'horaire, ça donne un petit plus de latitude. Est-ce qu'on a des questions?

640

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Oui. Moi j'en aurais quelques-unes. Je remarque que votre mémoire s'appuie énormément sur toute la notion d'équité d'accès. Est-ce que vous pensez qu'il est possible, sans des modifications fondamentales à la Charte de la Ville, simplement en faisant l'exercice qu'on fait aujourd'hui, de révision de la Charte montréalaise, de renforcer certains aspects de la Charte et, si oui, lesquels à votre avis pourraient se faire strictement dans le cadre de l'exercice qu'on fait aujourd'hui ?

645

650 **MADAME MONIQUE CÔTÉ :**

Là où peut-être qu'y pourrait y avoir des changements intéressants à notre avis, c'est quand on dit dans notre mémoire qu'y faudrait que l'ombudsman ait des pouvoirs un peu plus je dirais coercitifs, ou au moins elle puisse obliger les acteurs à rendre des comptes et à réaliser les éléments inéquitables. Ce qui n'est pas le cas présentement. C'est pour ça qu'on trouve que c'est plus au niveau des vœux actuellement que de la possibilité de réaliser ça.

655

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

D'accord. Vous parlez également dans votre conclusion sur le plan administratif, on devrait renforcer tout le mécanisme de reddition de comptes et vous parlez de plan d'action ou d'outils de référence; pourriez-vous un me préciser les paramètres que vous verriez pour l'application de...

660

MADAME MICHÈLE BLAIS :

665

Là-dessus, je vous avoue qu'on n'a pas vraiment, on s'est plus appuyé sur le mémoire des Conseils des Montréalaises, puis on va dans le même qu'elles, que ce qu'elles ont fait. Vous avez un travail de recherche beaucoup plus étoffé à ce niveau-là, puis elles proposaient des pistes de solution intéressante là au niveau, entre autres, de mémoire, une espèce d'outil qu'on pourrait donner aux directions pour penser Charte.

670

Parce qu'effectivement la Charte existe, mais elle est peu connue même chez nos employés, peu la connaissent, si elle est peu diffusée. Vous contribuez beaucoup avec la consultation que vous faites présentement à lui donner une certaine visibilité, mais je vous dirais que dans les faits, elle est, c'est ça, elle est peu connue. Donc dans les directions, comme n'importe politique, c'est de la diffuser, c'est de la faire connaître, c'est de demander aux gens d'en tenir compte dans leurs décisions puis d'être capables de mettre des processus pour vérifier que ce soit fait. Ce qui, pour nous, est pas présent actuellement.

675

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

680

D'accord. Écoutez, je vous remercie. Je vois que vous ajoutez aussi toute la question de la formation des employés dans la contribution, elle n'est pas automatique, c'est ce qu'on comprend à l'heure actuelle, elle dépend donc...

685

MADAME MICHÈLE BLAIS :

Je crois que présentement la formation c'est fait plus au niveau des cadres ou des hauts fonctionnaires, mais pour ce qui est de nos fonctionnaires à nous, à notre niveau, les cols blancs, peu ont reçu, peut-être même pas la formation encore sur cette Charte.

690

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

Et sur la façon dont on l'applique finalement au quotidien dans son travail. Je vous remercie.

695

MADAME MICHÈLE BLAIS :

Je vous en prie.

700

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Vous avez raison de souligner que l'ombudsman n'a qu'un pouvoir de persuasion et puis de médiation; il n'a pas de pouvoir de coercition. S'il y avait une autorité administrative qui adresse ce pouvoir-là de décider de questions comme ça litigieuses entre syndicat ou salariés syndiqués et la Ville, vous avez pas l'impression que ça pourrait restreindre votre espace de libre négociation de vos conditions de travail et de l'espace que vous réserve aussi en matière de violation de la convention collective le recours à l'arbitrage de griefs?

705

MADAME MONIQUE CÔTÉ :

Non, pas du tout. Parce que quand on parle d'avoir plus de pouvoir, que ce soit l'ombudsman ou un autre... une autre personne...

710

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Une instance administrative quelconque.

715

MADAME MONIQUE CÔTÉ :

720 ...au sein de la Ville. En fait, c'est pour appliquer des mesures plus équitables au sein
des divers arrondissements et des services centraux, beaucoup plus que, parce que nous, de
toute façon, on a de la difficulté actuellement à faire appliquer notre convention collective. D'un
arrondissement à l'autre, à partir du moment où les arrondissements, il y a 17 pouvoirs qui leur
appartiennent, qui ont été modifiés en 2003, il y a des pans de mur de notre convention qui sont
inapplicables.

725

Donc, au contraire, nous on pense que ça nous aiderait, parce que ça assurerait une
certaine cohésion autant au niveau des conditions de travail que des services aux citoyens. Ce
qui n'existe pas présentement, c'est vraiment disparate d'un arrondissement à l'autre.

730 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

735 Très bien. Écoutez, merci beaucoup de votre contribution. Les bras sont fort chargés et la
commande est haute. On comprend qu'il y a des choses qui débordent un peu le champ d'étude
de la Commission, mais il y a des liens intéressants qu'on peut faire. Merci de nous avoir
éclairés.

MADAME MONIQUE CÔTÉ :

740 On pensait que c'était important de venir vous le partager. Merci de nous avoir invités.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

745 Merci, merci beaucoup. Alors, j'invite madame Marie-Michelle Poisson à s'approcher
pour nous parler du mémoire du Mouvement laïque québécois. Bonsoir, Madame. Alors, nous
vous écoutons.

MADAME MICHELLE POISSON :

750 Madame, Messieurs les commissaires, bonsoir. Merci de me recevoir ce soir. Alors, je vais vous présenter la position du Mouvement laïque québécois et quelques suggestions d'amendement à la Charte montréalaise des droits et responsabilités en regard du principe de laïcité.

755 Alors, le Mouvement laïque québécois est un mouvement, un organisme sans but lucratif dont la raison d'être est la défense de la liberté de conscience, la séparation des églises et de l'état et la laïcisation des institutions publiques. La laïcité mise de l'avant par le Mouvement laïque québécois est concordante avec la liberté d'opinion et de croyance qui toutefois doit s'exercer dans les limites et le respect des lois civiles.

760 La lutte pour la déconfessionnalisation du système scolaire et l'instauration d'écoles laïques sur l'ensemble du territoire québécois demeure l'un des principaux objectifs du Mouvement laïque québécois. Et on sait que cette lutte-là sur le territoire de l'Île de Montréal où prévalait la Commission des Écoles Catholiques a été épique.

765 Le Mouvement laïque est également actif dans d'autres dossiers où la liberté de conscience est concernée. Le Mouvement laïque a notamment remporté un procès l'opposant à la Ville de Laval devant le Tribunal des droits de la personne à l'issue duquel la Ville de Laval a dû renoncer à la récitation de la prière en vertu des articles 3 et 10 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Alors, ce jugement-là est important en regard de la proposition que je vais faire tout à l'heure.

770 Exposé général en faveur de la laïcité de l'État. Bien, nous avons fait des représentations au moment où le gouvernement du Québec a tout récemment proposé un projet de loi, le projet de loi numéro 94, nous sommes allés présenter un amendement à la Charte québécoise des droits et libertés que nous voulions voir adopté, ce n'est toujours pas fait, mais nous on le suggère toujours. On voulait que la laïcité soit de reconnue explicitement, donc dans
775 la Charte. Alors ça va comme suit, on ferait ajouter un *considérant* qui se lirait comme suit :

780 *Considérant qu'il y a lieu de reconnaître la laïcité comme valeur publique et source de cohésion sociale. Et nous voudrions aussi que soit ajouté un article 9.2 : l'État, ses institutions, l'action gouvernementale et celle des agents de l'État sont laïcs. Nul ne peut porter atteinte au caractère de neutralité de l'État, de ses institutions et des services publics.*

785 Donc on pense que ces amendements à la Charte québécoise des libertés sont importants. Et puis au moment de faire une représentation, d'ailleurs je ne l'ai pas mis dans le mémoire, mais je vous fais remarquer que le projet de loi 94 qui visait à proposer des balises aux accommodements dits religieux faisait obligation de donner des services et de recevoir des services à visage découvert. C'est à peu près la seule chose qui était proposée là. Donc le gouvernement et les administrations municipales étaient pas du tout couverts par cette loi-là. C'était une des graves lacunes d'ailleurs de ce projet de loi là. Donc à Montréal, même si le projet de loi était adopté éventuellement, il n'y aurait pas rien qui obligerait la Ville de Montréal à
790 appliquer cette nouvelle loi.

795 Alors conséquemment, la même démarche se fait au niveau de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Nous sommes d'avis qu'une fois ces amendements intégrés dans la Charte des droits et libertés, le législateur devra compléter la législation par l'adoption d'une charte de la laïcité prévoyant la mise en œuvre du principe de la laïcité de l'État dans les institutions publiques et l'ensemble de l'action gouvernementale.

800 Nous pensons qu'une charte de la laïcité s'appliquerait aussi nécessairement aux municipalités et villes, c'est pourquoi nous demandons que la Charte montréalaise des droits et responsabilités soit amendée afin que la Ville de Montréal soit administrée selon le principe de laïcité.

805 Alors les modifications que nous proposons sont - alors un peu de la même façon qu'on l'a fait au niveau du gouvernement du Québec, la Charte québécoise - alors nous demandons d'ajouter un *attendu* qui se lirait comme suit : *Attendu qu'il y a lieu de reconnaître la laïcité comme valeur publique et source de cohésion sociale.* Et un peu plus loin à l'article 3, on modifierait l'article 3 en y ajoutant la mention explicite de la laïcité et ça se lirait comme suit : *le*

respect, la justice et l'équité sont des valeurs desquelles découle une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, solidaire, laïque et inclusive.

810 Voilà ce sont les deux propositions d'amendement.

C'est certain qu'une fois que ces amendements sont apportés à la Charte montréalaise, ça fait comprendre qu'il y aura nécessairement des politiques qui devront s'en suivre. Donc on vous fournit cinq (5) exemples de politiques particulières à considérer pour commencer, je dis
815 bien commencer, à entreprendre la mise en œuvre du principe de laïcité pour la Ville de Montréal.

Alors fort d'un jugement obtenu devant le Tribunal des droits de la personne, il y aurait bien sûr l'interdiction de la récitation de la prière aux assemblées municipales. En fait, je vous ai
820 donné l'extrait du jugement qui fait en sorte que, effectivement, on reconnaît que les articles 10 et 3 sont enfreints lorsqu'il y a récitation de la prière lors d'une assemblée publique. Alors la Ville de Montréal devrait donc voter un règlement sans équivoque afin que soient interdites ces pratiques de prière avant les conseils de ville. Un tel règlement est nécessaire puisque nous avons reçu
825 dernièrement la plainte d'un citoyen de l'arrondissement LaSalle qui ne parvient pas à faire cesser la récitation de la prière, malgré les demandes répétées lors de séances du conseil. Ce cas nous a été rapporté, mais il existe encore sans doute d'autres arrondissements où la prière est encore récitée.

L'interdiction de port de signes religieux pour les fonctionnaires de la Ville. Alors c'est
830 une demande que nous avons faite bien sûr pour la fonction publique québécoise. Pour la fonction municipale, pour les fonctionnaires de la municipalité, ce serait la même chose. Nous estimons que le port de signes religieux par les fonctionnaires de la Ville susciterait des recours similaires de la part des citoyens, donc des plaintes similaires à celles contre la prière au conseil de ville, pour les mêmes motifs, à savoir la discrimination et l'atteinte à la liberté de conscience
835 de la part des personnes non croyantes ou qui n'adhèrent pas à des idéaux religieux.

Nous croyons que ces recours seraient tout à fait justifiés de la part de personnes ayant à subir régulièrement l'opprobre de la plupart des discours religieux officiels, à savoir les

840 femmes, les homosexuels et les apostats, qui sont, à juste titre, particulièrement sensibles à la symbolique morale et politique des signes religieux ostentatoires portés par des employés municipaux en exercice.

845 Alors de la même façon que l'obligation de réciter une prière lors d'un conseil municipal peut être intimidant ou offensant pour des personnes non croyantes ou d'autres confessions, d'être obligé d'être en rapport avec un fonctionnaire pour l'obtention des services et que ce fonctionnaire arbore un symbole religieux peut être attentatoire à la liberté de conscience et être discriminatoire ou ça peut être perçu, en tout cas, par une bonne partie de la population.

850 On a fait exprès de mentionner bien sûr les homosexuels, les femmes et les apostats, puisque, sans chercher très loin, dans tous les grands, dans tous les monothéismes, c'est des opinions très claires contre l'égalité des femmes, contre la reconnaissance de l'homosexualité ou encore comme la reconnaissance aussi de l'apostasie sont assez vivement exprimées. Donc des gens qui sont en butte avec les religions, pour ces raisons-là, parce qu'ils sont femmes, homosexuels ou apostats, peuvent être incommodés. On n'a pas besoin de chercher très loin les raisons pour lesquelles les gens pourraient être inconfortables devant un fonctionnaire qui imposerait, par son vêtement ou par un signe quelconque, sa religion, dans le cadre de ses fonctions bien sûr.

860 Alors refus des accommodements religieux. Le Mouvement laïque québécois est par principe opposé à toutes formes d'accommodements pour motifs religieux et met en garde la Ville de Montréal quant à la prise de décision trop rapide où on néglige de considérer les conséquences à long terme et à grande échelle pour l'ensemble de la population.

865 Si toutefois la Ville se considère obligée à certains accommodements religieux, on sait qu'il y a la fameuse loi qui oblige aux accommodements raisonnables où on inclut la motion de religion comme motif d'accommodement, ce qu'on conteste nous, voici quelques principes qui ne devraient souffrir aucune exception.

870 On en a trois. Un accommodement religieux ne doit jamais occasionner de coûts supplémentaires en frais d'aménagement ou de gestion; un accommodement religieux doit être absolument refusé s'il entraîne une discrimination envers les employés de la Ville et un accommodement religieux doit être refusé s'il implique une réduction ou une privation de service pour l'ensemble des citoyens.

875 Alors pour illustrer ces trois principes, nous utiliserons le cas particulier du bain libre réservé aux femmes et filles de la piscine Saint-Roch dans l'arrondissement Parc-Extension. Les bains libres réservés aux femmes, aux filles, font l'objet aussi de controverse un peu partout en Europe. C'est un sujet quand même qui doit être anecdotique, qui semble être anecdotique, mais qui est discuté à plusieurs endroits.

880 Alors si on observe bien, ces bains réservés aux femmes et filles a été prévu à l'horaire pour accommoder des femmes de profession musulmane qui, selon l'interprétation particulière de l'Islam, ne veulent pas se baigner en présence de citoyens masculins et qui veulent aussi pouvoir se baigner à l'abri des regards extérieurs. Cet accommodement contrevient au premier
885 principe, car des aménagements physiques ont dû être faits pour masquer les fenêtres des regards extérieurs. Des toiles opaques rétractables ont donc été installées au moment de l'aménagement de la piscine. Ces toiles ne servent à aucune autre fin. Les coûts de cet aménagement fait uniquement en fonction de dogmes religieux, mais sans aucune justification pratique, doivent cependant être assumés par l'ensemble de la population. Ce qui constitue en
890 soi un coût supplémentaire et inéquitable. - Est-ce que je suis encore dans les temps?

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Oui.

895

MADAME MICHELLE POISSON :

Oui. O.K. De plus, dans les premiers mois de mise en service de ces bains réservés aux femmes, les surveillantes ont dû exiger que certaines femmes cessent de se baigner tout

900 habillées. Il a été dans certains cas très difficile de faire respecter le règlement qui exige le port du maillot de bain. Le non-respect de ce règlement a eu un effet sur la qualité de l'eau qui devenait alors difficile à traiter à cause des résidus de tissus en suspension dans l'eau.

905 Des efforts supplémentaires ont dû être donc être déployés par le service de maintenance de la piscine. Le service des sports et loisirs a finalement réussi, après maintes efforts de concertation avec la communauté - bon, j'ai entendu dire qu'il y avait eu au moins 3 ou 4 rencontres spéciales avec des représentants de la communauté de ce quartier-là pour réussir à convaincre les femmes de venir se baigner en maillot de bain - à convaincre ces femmes de porter un maillot de bain. S'il n'y avait pas eu de compromis, le bain réservé aux femmes aurait
910 tout simplement aboli en raison des problèmes d'hygiène.

On constate que cet accommodement religieux a non seulement requis un investissement monétaire supplémentaire pour l'aménagement des lieux, mais a aussi nécessité du temps et des efforts supplémentaires de la part des employés qui ont eu soit un surcroît de travail imprévu et/ou ont dû négliger d'autres tâches par ailleurs.
915

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Je vais vous demander d'abréger un peu parce que vous avez deux...
920

MADAME MICHELLE POISSON :

Il me reste...

925 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

...autres conséquences.

MADAME MICHELLE POISSON :

930 Alors l'autre conséquence, bon, je vais tout simplement vous les expliquer alors, je ne
lirai pas. Alors l'autre conséquence, bien sûr, c'est la discrimination envers les employés
masculins, c'est-à-dire les surveillants de piscine mâles ne peuvent pas surveiller ces bains
libres. Donc n'ont pas accès à ces plages horaires. Ce qui contrevient bien sûr aux principes, aux
grands principes de discrimination qui sont reconnus partout.

935 En fait, un tel accommodement pourrait être possible si les dames acceptaient que
l'employé qui est de service, que ce soit un homme ou une femme, puisse exercer sa priorité
d'emploi. Ce qui n'est pas le cas évidemment. C'est pas négligeable, parce que je pense que,
j'ai vérifié avec une quarantaine de piscines à la Ville de Montréal à raison de deux heures par
940 semaine, ça fait l'équivalent de deux temps complet qui sont exclus où les jeunes garçons, les
autres jeunes surveillants de piscine sont exclus.

 Cet accommodement enfreint enfin l'accès au service puisque c'est 20 % du temps de
bain libre de la fin de semaine qui est réservé à ces femmes et ces filles. Ce qui fait que les
945 familles ne peuvent pas venir, bien sûr les hommes ne peuvent pas venir se baigner, mais aussi
toutes les femmes musulmanes qui n'ont pas une interprétation aussi stricte ne peuvent pas
assister au bain libre en couple ou en famille à ce moment-là non plus.

 Alors c'est un cas qui illustre, bien sûr ce n'est qu'un cas, un seul exemple, mais qui
950 illustre à quel point il peut être dommageable pour l'ensemble des citoyens d'accorder trop
facilement ce genre d'accommodements qui ont des conséquences quand même non
négligeables si elles se généralisent. C'est-à-dire souvent c'est l'initiative d'un arrondissement
qui le fait, mais ça crée un précédent et, si jamais la pratique se généralise, bien, on se retrouve
avec une privation de services généralisée pour l'ensemble des citoyens et des coûts et aussi
955 une discrimination. C'est mon troisième argument.

 Alors j'ai deux autres politiques aussi. Le meilleur encadrement de l'implantation des
lieux de culte dans les zones résidentielles. On sait que l'implantation des lieux de culte se

960 multiplie à Montréal à cause, bien sûr, en partie de l'immigration, de la multiplication des
communautés culturelles, mais aussi la multiplication tout simplement des communautés
religieuses, c'est-à-dire même des Québécois d'origine, de longue date, se convertissent à
toutes sortes de culte. Là il y a une multiplication des lieux de culte qui s'implantent en
contravention des règles de zonage ou qui bénéficient d'un certain laxisme dans certains
965 arrondissements et ça crée des tensions. Donc, on demande d'être très vigilant là-dessus parce
que c'est ce qui détériore à long terme la cohésion sociale dans les quartiers qui sont
concernés.

D'ailleurs on réfère, je vous réfère à une étude qui a été faite, une thèse de doctorat qui a
été faite par Julie-Élisabeth Gagnon à l'Université du Québec qui va au fond de cette question-là
970 et qui fait bien voir les conséquences du laxisme et du manque de vigilance au niveau du
zonage.

Et l'abolition bien sûr des exemptions fiscales accordées au groupe religieux. Nous
demandons expressément à la Ville de Montréal de réclamer auprès des autorités compétentes
975 l'abolition des exemptions fiscales accordées aux groupes religieux par le gouvernement du
Québec en vertu des articles 204 de la Loi sur la fiscalité. Donc, c'est donc dire que c'est toute
une partie des taxes foncières qui est un manque à gagner et qui ne... dont ne bénéficient pas
bien sûr les non croyants ou... voilà. Donc c'est inéquitable du simple fait que ça existe. Voilà j'ai
essayé d'abréger un petit peu.

980 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Très bien. Écoutez, je reviens sur votre exemple, il n'y a rien comme une illustration.
C'est très éloquent. La piscine Saint-Roch dans Parc-Extension, je vais poser une question très
985 simple à savoir est-ce que c'est une piscine publique, municipale?

MADAME MICHELLE POISSON :

Oui, c'est un équipement municipal.

990 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Public municipal O.K.

995 **MADAME MICHELLE POISSON :**

Très récent, c'est-à-dire d'ailleurs le bain libre a été instauré sans, à mon sens, sans aucune consultation non plus.

1000 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Oui, ça relève de...

MADAME MICHELLE POISSON :

1005 Ça a été prévu dès l'ouverture officielle de la piscine.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Ça relève de l'arrondissement ou de la ville-centre?

1010

MADAME MICHELLE POISSON :

De l'arrondissement.

1015 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

C'est l'arrondissement.

MADAME MICHELLE POISSON :

1020 C'est le service, je crois, des loisirs.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1025 La question maintenant de la prière au conseil de ville. Le problème que vous avez dénoncé à Laval, est-ce que le même problème existe au conseil de Ville de Montréal, ville-centre?

MADAME MICHELLE POISSON :

1030 Pas ville-centre. Dans les arrondissements, oui.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1035 Arrondissements.

MADAME MICHELLE POISSON :

Oui.

1040 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Et est-ce qu'à part LaSalle que vous mentionnez, est-ce que vous en connaissez d'autres arrondissements où...?

MADAME MICHELLE POISSON :

1045

Non, faudrait faire une étude, en fait,

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1050

Une enquête.

MADAME MICHELLE POISSON :

1055

Une enquête, ce que nous on n'est pas en mesure de faire, mais en fait, nous on reçoit régulièrement des plaintes. En fait il y avait eu Verdun, il y a deux ou trois ans, ça s'est réglé à l'amiable, je pense. Quand ça se règle avec le compromis qui est proposé par la Commission des Droits de la Personne, à savoir de remplacer la récitation d'une prière par une période de recueillement silencieux.

1060

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Oui.

MADAME MICHELLE POISSON :

1065

C'est ce qui a lieu depuis très longtemps à ville-centre, à l'Hôtel de Ville et dans certains arrondissements. Et ça dépend aussi, il y a parfois des arrondissements où la prière ne s'est plus faite pendant plusieurs années, mais à la faveur de nouvelles équipes d'arrondissement, bien, ça se réimplante comme c'est le cas, par exemple, à LaSalle où c'est la mairesse en présence qui tient beaucoup à cette pratique.

1070

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1075 J'ai vu que vous mettez en parallèle votre action auprès du gouvernement du Québec pour la modification de la Charte québécoise de droits et libertés et puis au fond vous voulez que les mêmes modifications soient faites à la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

1080 On a une question ici de hiérarchie des normes. La Charte provinciale étant des normes normatives bien supérieures, c'est presque une charte quasi constitutionnelle par rapport à la Charte montréalaise, qui est un règlement municipal. Est-ce qu'il est réaliste de penser que la Charte de Montréal puisse être modifiée avant que la modification soit faite à la Charte québécoise des droits et libertés?

MADAME MICHELLE POISSON :

1085 Pourquoi pas? Montréal est quand même... représente une population qui équivaut à peu près la moitié de la province. Souvent Montréal, dans le domaine scolaire en tout cas, Montréal a été le fer de lance des grands progrès qui se sont faits dans le domaine de la laïcité. Et puis Montréal est, je crois, le territoire qui reçoit bien sûr le plus de diversités culturelles où la laïcité est plus nécessaire qu'ailleurs.

1090 C'est-à-dire que de la même façon que dans les commissions scolaires, il était urgent de déconfessionnaliser les écoles pour pouvoir accueillir toutes les nouvelles... les nouveaux apports d'immigration. Si on était resté à des commissions scolaires strictement catholiques, on n'aurait pas pu aussi bien intégrer les arrivants.

1095 Parce que c'est un peu le même raisonnement qu'on fait. Montréal est bien sûr à l'avant-garde de fait de toutes ces évolutions qui devront être faites dans la société. Donc on pense que la réflexion peut se faire ici, peut-être même ça serait...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1100

L'un n'empêche pas l'autre.

MADAME MICHELLE POISSON :

1105

L'un n'empêche pas l'autre et ce serait même... Si Montréal allait de l'avant avec ce genre d'amendement, historiquement elle serait la...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1110

Ça vous aiderait.

MADAME MICHELLE POISSON :

1115

Oui, ce serait la première charte à inscrire nommément la laïcité comme principe de n cohésion sociale.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1120

Est-ce que vous avez des questions de part et d'autre? Très bien, merci beaucoup pour votre contribution et un mémoire qui est d'une clarté lumineuse. Merci.

MADAME MICHELLE POISSON :

Merci.

1125 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :**

Très bien. Le moment de la pause est arrivé. Alors il est 8 heures 15, nous nous retrouverons à 8 heures et demie, et donc notre horaire est devancé de 15 minutes. Alors, à plus tard.

1130

PAUSE...REPRISE

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1135

Nous reprenons les auditions des divers intervenants. Je vous énumère les personnes qui seront appelées. Si vous ne l'avez déjà fait, je vous invite à confirmer votre présence à la table d'accueil, juste à l'extérieur. Alors il y aura, dans l'ordre : madame Marie Leahey; monsieur Jonathan Lesage, madame Micheline Baril, dont on sait qu'ils sont ici et qu'ils vont intervenir, et ensuite nous avons monsieur Luc Rabouin et madame El-Bouhali, si ces deux personnes sont

1140

ici, je vous inviterais à vous signaler auprès de la table d'inscription.

Alors pour le Conseil des Montréalaises j'invite donc madame Marie Leahey à s'approcher. Bonsoir, Madame. Nous vous écoutons.

1145

MADAME MARIE LEAHEY :

Monsieur le président, Madame, Messieurs les commissaires. Écoutez, j'ai eu la chance déjà au Forum de présenter l'avis du Conseil. Donc je ne vous en ferai pas la lecture, je vais en reprendre les grandes lignes, mais surtout m'attarder aux recommandations parce que, lors du

1150

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Alors profitez-en.

1155

MADAME MARIE LEAHEY :

1160 Exactement. Alors, pour les gens dans la salle qui connaissent moins le Conseil. Le Conseil est né en 2004 de la volonté de l'administration municipale de répondre aux demandes des groupes de femmes et aux engagements pris lors du Sommet de Montréal en 2002. Au nombre de quinze (15), les membres bénévoles représentent bien la diversité sociale et culturelle montréalaise, tant au plan de l'âge, de l'origine ethnique, des secteurs d'activité que de l'origine géographique.

1165 Le Conseil des Montréalaises est d'avis que la Charte montréalaise des droits et responsabilités représente un acquis important. Rares sont les villes au monde qui ont aussi expressément affirmé leur engagement en faveur des droits de leurs citoyens et citoyennes. Rares également sont celles qui ont décidé d'interpeller leurs citoyennes et citoyens sur leur responsabilité.

1170 Le temps écoulé depuis l'entrée en vigueur de la Charte a permis de mettre en évidence ses forces et ses faiblesses car, durant cette période, la Charte a évolué : elle est passée d'un simple texte à un texte en action. Dans son mémoire, le Conseil dresse ses constats, propose des solutions concrètes et formule les recommandations à faire de la Charte un outil encore plus pertinent et plus connu. Le Conseil des Montréalaises considère la révision en cours comme un moment charnière, il est en effet temps de décider quelle voie prendra la Charte à l'avenir et quel impact celle-ci aura vraiment sur la vie montréalaise.

1180 Selon le Conseil, deux voies se présentent. La Charte peut d'abord demeurer comme elle est, c'est-à-dire un texte, certes, inspirant, mais qui ne dispose pas de tous les moyens nécessaires afin de vérifier si les entités liées par la Charte respectent leurs engagements. L'autre voie favorisée par le Conseil est plutôt de renforcer la Charte actuelle en lui apportant des modifications qui en feront un outil plus mature, mieux connu de la population et surtout autant proactif que réactif.

1185

1190 Les constats et recommandations du présent mémoire sont répertoriés au sein de trois axes que nous avons intitulés : cohérence, surveillance et connaissance. En plus de faciliter l'organisation des idées, ces trois axes ont été choisis car ils représentent les domaines où la Charte nécessite le plus d'ajustements selon nous. Il faut toutefois noter que ces trois axes ne sont pas parfaitement étanches mais, en revanche, fortement complémentaires.

1195 L'axe cohérence regroupe les questions qui touchent à la cohérence de la Charte elle-même ou encore à celles des actions prises par les entités qu'elle vit. L'axe surveillance traite quant à nous de la surveillance ou de la supervision de la mise en œuvre de la Charte, en d'autres mots, cet axe s'intéresse aux moyens mis en place pour vérifier le respect des engagements contenus dans la Charte par les entités liées par celle-ci.

1200 Finalement, le dernier axe, l'axe connaissance traite de la connaissance de l'instrument par la population, les personnes en emploi à la Ville et les personnes élus de Montréal. Et si vous êtes d'accord, Monsieur le Président, j'irais tout de suite aux recommandations.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1205 Absolument.

MADAME MARIE LEAHEY :

1210 Dans l'axe cohérence, le Conseil des Montréalaises recommande que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que le Service de police de la Ville de Montréal, la SPVM, et la Société de transport de Montréal, la STM, soient des entités liées à part entière par la Charte montréalaise des droits et responsabilités et qu'elles soient sous la pleine juridiction de l'ombudsman de Montréal.

1215 Le Conseil recommande l'amendement de la Charte afin que son préambule fasse état de l'adoption de la politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Faut se souvenir que quand la Charte a été créée, la politique n'était pas, elle,

adoptée encore à la Ville et b) afin que son article 16-G prévoie la nécessité de respecter la politique ci-dessus, notamment dans la production des plans d'action requis en vertu de cette dernière.

1220

Troisième recommandation. Que l'amendement de la Charte ... pardon, on recommande l'amendement de la Charte afin que celle-ci prévoie l'obligation pour les entités liées de faire référence à celle-ci lors de l'adoption de documents d'importance.

1225

Le Conseil recommande également l'élaboration par l'ombudsman d'un outil d'aide à la décision, obligatoire ou non, qui permettrait aux entités liées d'entreprendre des actions en phase avec la Charte.

1230

Dans l'axe surveillance, le Conseil des Montréalaises recommande l'amendement de la Charte afin d'y prévoir l'obligation pour les entités liées de remettre des rapports de mise en œuvre de façon périodique à l'ombudsman.

1235

Le Conseil recommande que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec d'amender la Charte afin qu'un mécanisme de surveillance pour la Charte soit obligatoire.

Le Conseil recommande que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec d'amender la Charte afin que le poste d'ombudsman de Montréal soit obligatoire.

1240

Finalement, on recommande que la Ville de Montréal octroie toutes les ressources nécessaires, tant financières, matérielles et humaines, à l'ombudsman de Montréal afin que celui-ci puisse remplir sa mission de surveillance de la Charte sans difficulté et avec un maximum d'impact.

1245

L'axe trois. Le Conseil des Montréalaises recommande que des détails sur tous les dossiers traités par l'ombudsman de Montréal en vertu de la Charte soient publiés sur Internet, et ce, dès que les dossiers sont clos.

1250

Le Conseil recommande que la formation sur la Charte devienne systématique, c'est-à-dire que chaque nouvelle personne élue ou fonctionnaire reçoive une formation obligatoire sur la Charte, qu'elle soit sous forme magistrale, en ligne ou dans le cadre d'une publication.

1255

Le Conseil recommande que la formation sur la Charte devienne périodique, c'est-à-dire qu'à période fixe, un cours d'appoint doive être suivi par les personnes élues et fonctionnaires ou encore que des fiches-synthèses faisant le point sur l'évolution de l'application de la Charte leur soient distribuées par l'ombudsman.

1260

Dernière recommandation du Conseil. On recommande que les efforts menés jusqu'à ce jour pour faire connaître la Charte auprès des citoyennes ou des citoyens de Montréal se poursuivent et s'intensifient.

1265

Comme vous voyez, Monsieur le président, nous n'avons pas travaillé la formulation ou des changements dans la Charte comme telle; nous ce qu'on trouvait important, c'est que cette Charte vive, ait plus de poids, soit plus connue, soit plus respectée et que l'ombudsman ait plus d'outils pour faire respecter la Charte. Donc, je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus ?

1270

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Oui, probablement. Allez-y.

1275

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, Madame Leahey, les intervenants avant vous se sont référés à votre mémoire, on peut penser que le mémoire du Conseil des Montréalaises a déjà fait des petits et sert de référence à d'autres intervenants et intervenantes.

Il y a une chose que vous formulez, et j'essaie de me rappeler les transcriptions d'audience, c'est la résolution 9 de votre mémoire, en page 16. Vous dites que les détails sur tous les dossiers traités par l'ombudsman de Montréal en vertu de la Charte montréalaise des

1280 droits et responsabilités soient publiés sur internet et ce dès que les dossiers sont clos. Il me semble qu'il y a eu une intervention de l'ombudsman qui nous a dit deux choses : quand le dossier est clos mais qu'on n'a pas réussi la médiation, elle a l'interdiction d'en dire que quoi que ce soit parce que la médiation n'a pas marché. Est-ce que je me trompe? Est-ce que vous souvenez de cet échange-là dans l'audience?

1285 **MADAME MARIE LEAHEY :**

Bien là, il faudrait vérifier. Pas sûr. Ce que je me souviens c'est de constater comment on avait peu d'information. Parce que soit elle relate certains cas dans son rapport annuel, mais c'est pas la totalité des cas et, oui, je pense qu'elle avait une restriction, mais au-delà de la restriction, je pense que quand il y a un règlement, là que la médiation est terminée, elle pourrait au moins en faire mention.

1290 **MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1295 En tout cas, l'ombudsman va certainement être content de votre mémoire d'un autre côté puisque vous lui demandez pas mal plus d'ouvrage, hein, vous voudriez lui en confier davantage.

MADAME MARIE LEAHEY :

1300 Et on voudrait qu'elle ait plus d'outils.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui.

1305

MADAME MARIE LEAHEY :

Et on voudrait pas qu'elle soit obligée de passer encore dans les journaux pour avoir le nombre de personnes... Parce qu'on trouve que son rôle est important et, si on lui donne pas les

1310 moyens, ben effectivement, on peut changer les virgules dans la Charte, mais ça donnera pas grand-chose.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1315 Ce que vous dites dans votre mémoire, c'est que sa position est fragile parce que son poste n'est pas assuré n'étant pas inscrit dans la Charte de Montréal.

MADAME MARIE LEAHEY :

1320 C'est ça.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1325 Et ça vous voulez non seulement que la Charte... qu'il y ait une Charte, mais qu'il y ait aussi... non pas dans la Charte des responsabilités, dans la Charte de la Ville que le poste d'ombudsman soit inscrit là.

MADAME MARIE LEAHEY :

1330 Oui.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pour vous, ça c'est essentiel.

1335

MADAME MARIE LEAHEY :

Oui parce que, écoutez, c'est la même bataille. On l'a fait pour le Conseil des Montréalaises; ça nous a pris quelques années avant d'être inscrites dans la Charte de la Ville.

1340 La difficulté c'est que, vous savez, du jour au lendemain une nouvelle administration municipale pourrait très bien dire : Merci pour vos bons services et c'est fermé.

1345 Il est arrivé la même chose au prédécesseur de l'Office de consultation publique de Montréal, alors il faut faire attention que les choses soient inscrites et que de se départir d'institutions, que ce soit l'ombudsman ou de conseil, que ce ne soit pas sur la présentation une seule fois au conseil municipal, mais que ça fasse un débat et que le gouvernement en soit saisi.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1350 Excusez-moi, juste une intervention. Je vois madame Legault qui prend des notes. Ces deux questions que je vais vous retourner plus tard puisque ce sont des questions de fait et d'information, et probablement que vous avez la réponse.

1355 La première étant : est-ce qu'il est exact que, en cas d'échec de sa médiation ou de ses recommandations, que l'ombudsman doit fermer le dossier sans pouvoir en parler? Ce serait la première clarification à apporter. La deuxième c'est : est-ce qu'il est exact de dire que le poste de l'ombudsman est précaire au regard de l'état actuel de la Charte de la Ville de Montréal qui a été amendée ou modifiée récemment?

1360 Alors je laisserai tantôt le soin à madame Legault de nous donner cette information-là.

MADAME MARIE LEAHEY :

1365 Si je ne me trompe pas, on peut rouvrir la Charte de la Ville de Montréal deux fois par année, décembre et juin, au gouvernement du Québec. On peut faire des dépôts pour faire modifier la Charte de Montréal deux fois par année.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Auprès du gouvernement.

1370

MADAME MARIE LEAHEY :

Auprès du gouvernement.

1375

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Mais vous faites allusion ici à la souveraineté du parlement dans notre système constitutionnel. Effectivement, un parlement comme celui de Québec ou celui, le parlement fédéral à Ottawa, a des pouvoirs universels. Un parlement peut tout faire avec ses lois : il peut les modifier, les abroger, les adopter; ce sont des pouvoirs qui ne sont limités que par la constitution. Il a des pouvoirs très étendus. Mais, bon, il faut voir qu'elle est la pratique législative en réalité.

1380

La pratique législative c'est qu'on a quand même un degré de stabilité dans nos lois, mais il y a toujours le risque théorique que des décisions mal éclairées soient prises par un parlement à un moment donné, mais, à ce moment-là, la sanction est politique. C'est aux élections à ce moment-là que se joue le sort du gouvernement sur la base des lois qui...

1385

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Madame Leahey a raison en ce sens qu'elle a référé au BCM, qui est l'ancêtre de l'OCPM, qui lui n'étant pas dans la Charte a été aboli par une administration, une nouvelle administration municipale. Vous avez au moins un exemple précédent. Vous voulez dans l'élargissement, et vous insistez, pour que le Service de police et le Service des transports tombent sous la compétence de l'ombudsman.

1390

1395

MADAME MARIE LEAHEY :

Oui. Écoutez...

1400 **MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous ne trouvez pas le morceau gros un peu ?

MADAME MARIE LEAHEY :

1405

1410 Demandez donc aux citoyens et aux citoyennes, c'est quoi les services d'une ville. S'ils vous en nomment cinq (5), ils vont sûrement vous nommer la police et le transport en commun. C'est quand même gros que deux services, si bien connus des citoyennes et des citoyens, ne soient couverts par une Charte qu'on voudrait étendre à tous les citoyens et citoyennes. Il y a quelque chose qui est un peu achalant. Moi pour avoir travaillé activement lors de l'élaboration de la Charte, je n'avais jamais compris ça. Je l'ai réalisé cet été quand on s'est mis à retravailler là-dessus. Je trouve ça un peu gros alors... c'est deux services, à mon avis, sans trop pour les citoyens et les citoyennes vont vous parler de trous dans la rue, de voirie, de police, de transport en commun puis quoi d'autre, de sports et loisirs un peu, mais même là, ils ne sont pas sûrs. C'est les fonctions principales.

1415

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

1420 J'aurais peut-être une question. Dans votre axe connaissance qui prend quand même une bonne partie de la Charte, vous redonnez à l'ombudsman également, en fait vous suggérez dans la recommandation 11 qu'on donne à l'ombudsman la responsabilité de faire des fiches-synthèses qui font le point sur l'évolution de l'application de la Charte. Je me posais la question pour l'avoir entendue, elle dit qu'elle est incapable de nous dire tous les cas dans lesquels la Charte est invoquée puisque ce ne sont que les cas qui vont en médiation qui arrivent devant elle.

1425

1430 Alors, est-ce qu'il y a pas aussi un autre, comme l'ont suggéré d'autres intervenants, d'après vous, un autre mécanisme également à mettre en place pour pouvoir suivre comment est-ce que la Charte prend vie finalement ? Parce que si elle est invoquée par des citoyens qui arrivent à obtenir gain de cause, est-ce que c'est pas aussi valable que d'avoir simplement des détails sur desquels qui pourraient être plus problèmes et qui mènent à une médiation?

MADAME MARIE LEAHEY :

1435 Oui, si on trouve un autre endroit. Mais cette recommandation-là suivait d'autres recommandations qui invitaient aussi les arrondissements et tous les services à utiliser une espèce de guide que l'ombudsman aurait fait pour qu'on fasse référence à la Charte lors de politiques et de trucs comme ça. Donc, si on fait ce travail-là, la compilation à la fin pour elle est peut-être plus facile. Effectivement, si les autres choses ne sont pas faites, elle a pas
1440 l'information. Ça c'est clair. Mais cette recommandation-là arrivait après d'autres, hein, où on mettait en place des mécanismes pour permettre la prise de décision, entre autres, dans les services et tout ça, à partir de la Charte. Donc ça lui donnait de l'information.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1445 Dans votre recommandation 6 : que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec d'amender la Charte afin qu'un mécanisme de surveillance pour la Charte Montréal des droits et responsabilités soit obligatoire. Mécanisme de surveillance, vous voulez dire quoi au juste ? C'est une personne? Une instance ou simplement une obligation de faire rapport?
1450

MADAME MARIE LEAHEY :

Nous, le mécanisme de surveillance, c'était l'ombudsman.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1455

L'ombudsman?

MADAME MARIE LEAHEY :

1460

Oui, donc on voulait qu'il soit renforcer...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1465

Qui surveille la ville.

MADAME MARIE LEAHEY :

1470

...tant juridiquement qu'au niveau des ressources auxquelles il a accès. Donc vraiment le mettre à... Si vous voyez le paragraphe suivant : que le mécanisme de surveillance soit l'ombudsman...

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1475

O.K., très bien. Alors c'est une fonction additionnelle que vous attribuez à l'ombudsman.

MADAME MARIE LEAHEY :

Additionnelle. On ne créait pas autre chose.

1480

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Très bien. Merci beaucoup de votre double contribution. Merci.

1485 Et on va réserver les rectifications de fait pour la fin au cas où il y en aurait d'autres qui se présenteraient, autant pour la Ville que pour l'ombudsman.

Alors, j'appelle maintenant monsieur Jonathan Lesage pour le Conseil Jeunesse de Montréal. Alors, bonsoir.

1490 **MONSIEUR JONATHAN LESAGE :**

Bonsoir, Monsieur le Président.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1495 Bienvenue.

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

1500 Merci. Bonsoir également, chers Commissaires. D'abord je suis très heureux de vous revoir aujourd'hui puis de poursuivre ces échanges qu'on a commencés ensemble au début novembre. C'est un plaisir de participer à la révision, au processus de révision de la Charte montréalaise et également de vous présenter plus précisément les idées et les modifications qu'on vous a présentées dans le cadre du mémoire. En plus de réagir justement à certains
1505 ajustements qu'on aimerait soumettre à la Ville de Montréal.

Bien entendu, au Conseil, Conseil Jeunesse, on est en accord avec la majorité du contenu. Donc je vais plus particulièrement m'attarder aux articles que nous pensons qui devraient être bonifiés, de même aux ajouts qui devraient faits à la Charte.

1510 En premier lieu, bien qu'on est au courant, on est conscient que la révision du préambule de la Charte est exclue de votre mandat d'étude, mais on pense qu'il serait quand même important de l'aborder pour deux, trois principales raisons. D'abord ce qu'on peut constater en arrière du préambule, c'est qu'il serait vraiment intéressant d'y inscrire les droits garantis par la

1515 convention relative aux droits des enfants, aux droits de l'enfant, de manière à être vraiment exhaustif dans l'illustration du cadre à l'intérieur duquel s'insère la Charte montréalaise.

1520 Ensuite dans le chapitre 2 traitant de la Vie démocratique, nous aimerions que la Ville s'engage davantage, à l'alinéa A de l'article 16, à promouvoir la participation citoyenne, particulièrement auprès de certains groupes. On est tous au courant, il est universellement reconnu que les jeunes, les immigrants, les personnes qui sont socioéconomiquement défavorisées sont moins intéressées et moins actifs sur le plan politique, c'est des faits.

1525 Il faut donc que la Ville ait le souci de créer des outils, des outils de communication, qui soient particulièrement adaptés pour ces gens-là, pour les rejoindre et les intéresser à s'impliquer dans la participation citoyenne.

1530 Dans les principales discriminations qu'on peut également retrouver à l'article 16, on pense que, à l'intérieur de l'article 16, on devrait ajouter une discrimination qu'on appelle, qui est l'âgisme, qui est absent de l'article 16, mais que selon nous à bien des égards la Ville devrait s'engager justement à combattre à travers l'ensemble de ses structures.

1535 Toujours dans ce chapitre, nous recommanderions l'ajout de divers engagements de la Ville de manière à favoriser la participation citoyenne. Par exemple, qu'une réponse rapide du comité exécutif de la Ville de Montréal au dépôt des recommandations d'une commission permanente ou d'un comité consultatif, ainsi que la transmission aux participants de quelle manière avec laquelle ces recommandations-là ont été mises en place sur le terrain, soient transmises aux citoyens.

1540 On pense également justement que la tenue de consultations publiques itinérantes sur divers thèmes serait un moyen additionnel pour rejoindre justement les gens qui sont moins, qui sont plus difficiles à aller chercher dans les consultations publiques.

1545 On croit également qu'une meilleure utilisation des conseils consultatifs que sont justement le Conseil Jeunesse de Montréal, le Conseil des Montréalaises ainsi que le Conseil interculturel de Montréal, pour étudier les questions touchant leurs populations qui leur sont propres, sont tous des moyens qui permettraient à la société civile de s'intéresser à ce qu'y se passe dans leur ville et de s'y sentir interpeller.

1550 Dans le chapitre 2 qui traite de la vie économique et sociale, on considère qu'un nouvel engagement devrait y apparaître. Ainsi, la mise en place justement de mesures adéquates pour maximiser l'accès des citoyens à la propriété et la connaissance des programmes existants à cet effet serait bienvenue. L'amélioration de la qualité de vie des citoyens en général passe par l'achat d'une résidence, et considérant le fait que la Ville possède déjà un programme d'accession à la propriété ainsi que les subventions pour améliorer l'entretien des résidences, ce
1555 serait judicieux d'en faire une meilleure promotion et utilisation.

1560 Au sein du chapitre 5, on aborde la question de l'environnement et du développement durable. Ce que nous souhaiterions c'est que l'alinéa D de l'article 24 mentionne la volonté de la Ville de développer davantage son réseau de transport en commun. Parce que c'est bien de vouloir limiter l'usage de la voiture en milieu urbain, mais en ce qui a trait justement à rendre au transport en commun dans l'ouest, dans l'est, pour se déplacer dans chacune de ces deux sections-là de l'Île ou encore de passer de l'une à l'autre de ces sections-là de l'Île, c'est toute une autre histoire particulièrement aux heures de pointe. Donc c'est donc en rien, tout ça c'est
1565 donc en rien pour encourager les citoyens à prendre l'autobus ou le métro, si justement, ces services-là sont uniquement concentrés au centre. Malgré certaines avancées, il reste donc encore beaucoup de travail pour que tous les citoyens soient desservis équitablement.

1570 Dans le dernier chapitre qui porte sur les services municipaux, on pense qu'un nouvel engagement de la Ville à l'égard du droit des citoyennes et des citoyens à obtenir des services municipaux de qualité devrait être ajouté à également l'article 28.

1575 La Ville doit favoriser la reddition de comptes des services municipaux surtout, justement, lorsqu'il est question de services qui sont soit privatisés ou encore délégués à des organismes à but non lucratif où, la plupart du temps, ces entités tombent dans des zones grises. Pourquoi? Parce que même lorsqu'il y a création de sociétés para-municipales afin de permettre justement une plus grande flexibilité dans la réalisation des mandats, ce qui est tout à fait correct, les décisions qui y sont prises, on donne parfois l'impression aux citoyens d'éloigner les services et les décisions du contrôle direct et constant des élus de la Ville, donc autant des élus et, bien entendu, du contrôle que les citoyens peuvent avoir sur ces entités.

1580 Ainsi le lien démocratique unissant les citoyens à leurs services peut s'effriter avec le temps en raison justement d'une impression réelle ou non que la Ville possède peu d'influence sur le contrôle des décisions des organisations municipales, para-municipales, des entités para-municipales. Il faut donc que la Ville explicite le devoir de reddition de comptes de ses sociétés et sensibilise justement, entre autres, également, la population sur ses droits en la matière.

1585 Finalement l'article 42, qui échappe également à votre mandat, on est au courant. Mais nous pensons qu'il serait primordial qu'à l'intérieur de cet article-là, on insère une modification qui justement permettrait à la Charte d'être évaluée périodiquement tous les 4 ans dans le cadre d'une consultation publique pour en assurer l'efficacité, la pertinence et la couverture des droits et responsabilités qu'elle énonce. Cette évaluation doit également servir à s'assurer de la pertinence du processus de suivi, d'enquête et de plaintes qui est prévu, tout en assurant leur évolution. Un bilan présentant les impacts véritables de la Charte dans la vie, dans le quotidien des citoyennes et des citoyens pourrait également être soumis lors de cette consultation, de manière périodique.

1595
1600 Donc pour en connaître finalement les véritables effets, les véritables impacts et surtout pour que les gens voient à quel point justement que la Charte des droits et des responsabilités de Montréal vit avec eux, on pense que c'est primordial que ces bilans-là soient présentés de manière périodique. Donc sur ce, je vous remercie beaucoup puis je serai disponible pour vos questions.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Très bien. On va commencer par la fin. Qui devrait le faire ce bilan-là dont vous venez de parler?

1605

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

En fait, c'est qu'à travers les, dans le fond on l'a vu lors de la présentation lors du Forum par exemple, à travers toutes les informations que, entre autres, l'ombudsman récolte à travers toute cette période-là de temps, on pense que d'abord, à travers justement l'ombudsman, ce serait une façon pour l'ombudsman de faire une promotion de la Charte à la fois de manière périodique, après un certain nombre d'années. Et ça pourrait être présenté par exemple, en consultation publique, mais justement à l'intérieur d'une consultation publique où l'ombudsman pourrait présenter au lieu d'un rapport annuel, ça pourrait être un rapport par exemple qui a été fait après 4 ans, par exemple, sur l'ensemble des réalisations.

1610

1615

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Vous ne pensez pas que c'est aussi la Ville qui devrait elle-même le faire ce bilan-là?

1620

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

Mais la Ville, la difficulté ici, c'est que la Ville en tant que telle peut être touchée, peut, il peut avoir certains points d'intérêt qui seraient portés par la Ville, mais...

1625

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Vous voulez dire qu'elle ne serait pas portée à l'autocritique?

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

1630

En fait, c'est que l'ombudsman étant la personne qui est quand même neutre à travers le processus, c'est elle dans le fond en même temps qui a le mandat de promouvoir la Charte en tant que telle par son rôle. Donc que ça serait justement une très bonne façon justement d'ajouter au rôle de l'ombudsman.

1635

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1640

On nous a suggéré de soumettre la Ville à cet exercice-là annuellement. Que la Ville, une fois par année, dans son rapport annuel, consacre un chapitre aux actions qu'elle a prises pour la promotion de la Charte; est-ce que vous trouvez que ce serait une bonne idée?

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

1645

Ce serait une excellente façon de la promouvoir, si justement à travers les actions de la Ville, la Ville faisait des liens annuellement à travers justement les différentes actions qu'elle a mises en place. Effectivement, tout à fait.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1650

Je vous ramène au début dans *Vie démocratique*, à la page 3 de votre rapport, vous voulez ajouter le mot âgisme dans une énumération. *Combattre la discrimination* - je lis là - *la disposition est déjà dans la Charte actuelle, combattre la discrimination, la xénophobie, le racisme, le sexisme, et là vous ajoutez l'âgisme, l'homophobie, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société démocratique.*

1655

Vos collègues du Forum des jeunes, dans leur rapport, suggèrent l'addition d'un autre terme qui est la transphobie, la transphobie, c'est-à-dire une discrimination exercée contre les personnes qui changent de genre, transgenre, transphobie - c'est probablement un néologisme, je ne suis pas sûr que l'Office de la langue française se soit penché sur cette question-là, mais

1660 ce n'est pas un obstacle insurmontable - j'y réfère tout simplement pour soulever une question
méthodologique. Est-ce qu'on peut ajouter comme ça indéfiniment des causes spécifiques
d'inquiétude ou est-ce que le langage qui doit être utilisé dans une charte ne doit pas rester à un
certain niveau de généralité, puis essayer de trouver des termes qui soient assez englobants
pour qu'on ne soit pas obligé de tous les énumérer au risque d'en oublier?

1665

Parce que c'est un peu ça. Vous dites que vous en avez oublié parce que vous n'avez
pas parlé de l'âgisme et puis vos collègues parlent de la transphobie. Qu'est-ce que vous en
pensez?

1670

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

1675

Bien, effectivement, c'est certain qu'on ne peut pas tous nommer, inclure ces termes-là,
mais dans un contexte comme celui dans lequel on est présentement où la main-d'œuvre au
Québec et où justement la population vieillit et où justement la relève est un enjeu présentement,
mais elle va l'être encore plus dans les prochaines années, particulièrement au sein de la
fonction publique, dans le recrutement de la fonction publique où pour justement s'assurer
d'avoir justement une formation continue qui est adéquate pour cette main-d'œuvre, cette main-
d'œuvre qui débute. On pense que l'âgisme justement fait partie de ces discriminations-là qui
devraient...pardon. Oui, donc dans... que c'est critique dans le fond pour s'assurer que les, non
seulement dans le fond que les jeunes, mais également dans le fond toutes les personnes qui
pourraient être discriminées par une forme d'âgisme soient prises en compte que ce soit dans la
formation dans la fonction publique.

1680

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1685

Alors, vous, ça vous semble donc suffisamment important pour qu'on y mentionne.

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

Oui.

1690

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

À la page 4, il y a trois modifications, un train de trois modifications que vous voulez promouvoir, notamment celle que la Ville réponde dans un délai de 90 jours aux mémoires que vous pouvez déposer; vous voulez aussi recevoir plus de mandats, être interpellé davantage, être sollicité davantage par les élus municipaux pour vos conseils. On sent à travers ces trois recommandations-là qu'il y a une petite tension entre la Ville et puis l'usage que la Ville fait de ses corps consultatifs.

1695

1700

La question que je pose, tout ça me semble bien légitime, la question que je pose c'est de savoir est-ce que c'est du niveau charte ces préoccupations? Ou est-ce que c'est des préoccupations qui ne pourraient pas être traitées au niveau d'un règlement de régie ou bien d'un protocole de rapport entre la Ville et votre organe, votre conseil consultatif ou avec les trois conseils consultatifs? Alors ce n'est pas une question de fond que je pose, c'est une question de méthodologie. Est-ce que c'est suffisamment... les enjeux sont de niveau charte ou est-ce qu'ils ne devraient pas aller dans un autre instrument juridique plus modeste?

1705

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

En fait, c'est que, bon, dans les... tout d'abord je veux réitérer qu'il y a une excellente collaboration avec les élus, avec la Ville de Montréal, une excellente écoute de part et d'autre; ça se fait vraiment dans les deux sens. C'est dans le fond c'est même primordial dans le travail qu'on fait. Concernant dans le fond les... lorsqu'on parle dans le fond d'être... justement d'être interpellé, c'est effectivement ce qu'on essaie, ce qu'on veut développer, qu'on aimerait que la Ville développe c'est des manières plus systématiques d'interpeller les différents conseils pour aller chercher les avis des différents conseils de manière plus systématique au lieu d'être fait à la pièce, par exemple.

1710

1715

1720 Mais rien n'empêche en contrepartie la Charte à travers, selon nous, à travers les
différents articles dénoncer ou d'encourager justement la Ville à aller chercher l'opinion de
certaines tranches de la population qui vont être moins portées à s'exprimer dans des situations
précises. Sans nécessairement être extrêmement précis à travers ces articles-là, on pense qu'il y
aurait moyen d'insérer à travers ceux-ci des... de modifier des articles pour que ces
modifications-là après ça incitent les autres endroits justement où qu'il pourrait y avoir une
influence pour que la Ville à travers la Charte, à travers les différents conseils, dans notre cas
1725 entités jeunesse viennent davantage interpellier le Conseil jeunesse ou les autres conseils de la
Ville de Montréal.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1730 Je vous pose une autre question de méthode et je vous les pose parce que forcément la
Commission va être obligée de se casser la tête sur ces problèmes-là. À la page 9 sous le
chapitre 6, *Sécurité*, à l'article 26, alinéa B, c'est rédigé actuellement de la façon suivante, vous
le rappelez : *Soutenir avec l'appui des partenaires du milieu des mesures spécifiques pour la
sécurité des femmes*. Et là votre suggestion, c'est de dire faut pas s'arrêter aux femmes, il faut
1735 ajouter *et les jeunes*, alors : *Soutenir avec l'appui des partenaires du milieu des mesures
spécifiques pour la sécurité des femmes et des jeunes*.

Et là, question de méthode, où est-ce qu'on s'arrête? Parce qu'on a eu des
représentations ou des questions qui laissent entrevoir que des associations d'autres groupes
vulnérables, comme par exemple les handicapés; ça pourrait être les handicapés visuels, les
handicapés sur le plan de la locomotion sont très vulnérables, sur le plan de la sécurité,
voudraient ajouter leur nom.
1740

On fait quoi ? Est-ce qu'on ajoute tout le chapelet des noms ou des désignations de
groupes vulnérables qui voudraient, pour qui ça tient à cœur de voir apparaître leur nom autant
sur le plan concret que sur le plan symbolique, ou bien est-ce qu'on devrait prendre une
appellation plus générale ou générique qui dirait, bon : sécurité des femmes et autres personnes
vulnérables?
1745

MONSIEUR JONATHAN LESAGE :

1750

Peut-être justement que, entre autres, dans le cas de l'alinéa B, on parle justement, le fait de mentionner les jeunes, c'est clair qu'on n'est pas du tout contre l'alinéa; on pense que l'alinéa doit rester, mais est peut-être justement trop précis. Nous on ajoutait les jeunes parce qu'effectivement c'est là où on intervient, parce qu'on pense que justement que la Charte doit s'assurer de porter une attention à la sécurité des jeunes, mais si à travers la formulation, la Commission pouvait justement réussir à intégrer également justement les besoins des jeunes au travers, c'est tout à fait quelque chose qu'on considère qui est recevable.

1755

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

1760

D'autres questions? O.K. Merci beaucoup de votre contribution, merci. Alors, madame Micheline Baril va intervenir au nom l'Association des résidents du Vieux-Montréal. Madame Baril.

1765

MADAME MICHELINE BARIL :

Bonsoir.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

1770

Bienvenue, Madame.

MADAME MICHELINE BARIL :

1775

Bonsoir, Madame le Commissaire et Messieurs. La Charte montréalaise est un contrat social qui reconnaît le rôle des citoyennes et des citoyens à participer aux affaires de la Ville tel qu'indiqué dans le document d'information.

1780 Au chapitre 1 intitulé *Vie démocratique*, la Ville s'engage à promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles et propose aussi d'ajouter, de soutenir des pratiques de communication appropriées.

1785 Les pratiques décrites dans la Charte consistent surtout en des mesures destinées à la diffusion de l'information. À titre d'exemple, on parle de rendre accessibles le bilan financier, le programme triennal d'immobilisations et le reste. Au paragraphe D aussi, il est question de diffuser encore de l'information en rendant accessible annuellement, sous forme de résumé, bilan financier, et on conclut en proposant d'ajouter cette fois-ci l'ajustement qui consiste à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens. Alors, favoriser la participation, je vais y revenir. C'est... participation pour nous, c'est un terme qui implique une action plus forte que de
1790 lire de l'information.

Au point E aussi, une nouvelle formulation est proposée de prendre des mesures adéquates visant à promouvoir avec les partenaires du milieu, dont nous sommes, les résidents, les droits énoncés dans la Charte.

1795 Mais il n'est pas fait mention de quelles mesures adéquates il s'agit, de quelle nature seront-elles. Souhaiter la participation des citoyens aux affaires de la Ville, c'est aller au-delà de la diffusion de l'information. C'est mettre en place des mesures qui favorisent la consultation sur une base régulière et facilitent les échanges entre les élus, les fonctionnaires de la Ville et des
1800 arrondissements et les citoyennes et les citoyens.

Qu'en est-il actuellement de la participation des Montréalais aux affaires de la Ville ? Est-ce qu'elle contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, du sentiment d'appartenance et de la promotion d'une citoyenneté active tel que stipulé dans l'article
1805 5 de la Charte ? Non, pas vraiment, il reste beaucoup de chemin à parcourir.

On observe en ce moment un très faible taux de participation aux dernières élections municipales, aux périodes de questions des séances des conseils d'arrondissement, les citoyens

1810 sont vus et se voient aussi comme des plaignards, voire des gens à qui on daigne accorder une audience. Nous sommes loin de la vision des citoyens actifs souhaités dans la Charte.

1815 Lors de ces séances, les points à l'ordre du jour ont rarement à voir avec les questions des citoyens et sont adoptés à la chaîne la plupart du temps, sans échanges substantiels entre les parties sachant que les enjeux sont déjà faits. Il n'est donc pas rare de voir la salle se vider après la période de questions.

1820 À l'échelle de la Ville, des commissions tiennent périodiquement des sessions d'information sur les politiques et le budget de la Ville avec présentation de documents, mais le taux de participation est faible et s'y retrouvent les habitués, et les résultats ou la suite qui sont donnés à ces commissions sont peu connus.

1825 En ce qui concerne les projets structurants, des mandats sont confiés à l'Office de consultation publique de Montréal et les citoyens sont invités à y participer, mais ce qui nécessite un effort important de leur part en termes de disponibilité et d'expertise. À l'échelle de l'Arrondissement Ville-Marie, il existe divers organismes et associations qui sont informés, consultés et, pour certains, financés par la Ville et l'arrondissement.

1830 En ce qui concerne les associations de résidents, comme la nôtre, pour être entendus sur des problématiques particulières, il faut user de persévérance et de débrouillardise et compter sur le bon vouloir des élus et des fonctionnaires. C'est une façon de faire peu efficace, morcelée, individualisée et peu transparente et, en fin de compte, peu démocratique.

1835 Les programmes de soutien aux organismes existants sont surtout ouverts aux organismes à but non lucratif et privilégient les activités socioculturelles qui s'adressent surtout à des clientèles cibles défavorisées ou minoritaires. Il existe aussi du financement pour les activités commerciales, des regroupements de commerçants tels que les sociétés de développement commercial. Cependant, il n'existe pas de tels programmes pour les associations de résidents vouées à la qualité de leur milieu de vie. Pourtant ces associations auraient besoin de soutien et

1840 d'aide financière pour représenter adéquatement leurs membres, les informer et les consulter sur les projets, activités et politiques de la Ville et de l'arrondissement.

1845 Il ne s'agit pas ici de fonctionnariser les associations, mais de leur donner les ressources financières nécessaires pour leur de mettre sur pied des activités d'information et de devenir... et de rétro-information efficace, et de devenir ainsi des relayeurs privilégiés et de contribuer efficacement à favoriser des rapports responsables, harmonieux et fructueux entre les citoyens eux-mêmes et entre les citoyens et la Ville - Je viens de citer là une phrase dans le document d'information.

1850 En conclusion. Quelques suggestions pour faire en sorte que les engagements en matière de vie démocratique appuient véritablement les principes de gestion transparente et de participation des citoyens inscrits dans la Charte.

1855 Que les associations des résidents soient clairement identifiées comme des partenaires à privilégier pour promouvoir les droits énoncés dans la Charte montréalaise, ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites.

Que des programmes d'aide financière soient développés soient développés pour encourager et soutenir l'action des regroupements et associations de résidents.

1860 Que des structures de concertation formelles et financées par les arrondissements soient mises sur pied dans les quartiers et servent de lieu d'échange entre le milieu et l'arrondissement où sont les fonctionnaires, les élus, les résidents, les commerçants, les groupes communautaires et les institutions sont réunis. Elles pourraient, ces structures, remplacer les tables de concertation actuelles qui bénéficient déjà d'un soutien financier dans le cadre d'un programme normé de développement communautaire, mais le mandat de ces nouvelles tables de concertation serait élargi à d'autres volets que social et communautaire pour englober l'ensemble des engagements évoqués aux chapitres 2, 4 et 5 de la Charte, tel que la *Vie économique et sociale, le Loisir, l'Environnement et le Développement durable*.

1865

1870 Enfin il serait souhaitable que les modalités de base et de fonctionnement de ces structures soient inscrites dans la Charte de la Ville. Merci pour votre attention.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

1875 Très bien. Merci beaucoup. J'aurais une question moi un peu d'ignorant. Est-ce que les associations de résidents, votre mémoire suggère qu'il y en a plusieurs, est-ce que vous êtes en contact les unes avec les autres et puis, surtout, est-ce qu'il y a un organisme qui chapeaute, un organisme central qui fédère un peu ces associations de résidents?

1880 **MADAME MICHELINE BARIL :**

1885 Pour l'Association du Vieux-Montréal, on n'est pas membre d'une association qui serait une sorte de fédération, et je ne connais pas, je ne dis pas que ça n'existe pas, j'ai vaguement entendu parler d'une association qui regroupait des associations de résidents, mais je la connais mal. Et elle serait peut-être à Ville-Marie, je ne suis même pas certaine qu'il y en ait partout à Montréal.

1890 Par contre, nous, à l'Association des résidents du Vieux-Montréal, on s'est donné comme mandat, tout récemment, d'essayer de connaître nos voisins, entre autres, dans l'arrondissement et là on a découvert qu'il y en a d'autres. Mais, c'est souvent, elles n'ont pas les mêmes structures ou les mêmes fonctions; certaines sont nées à partir d'une problématique particulière. Je pense dans centre-sud, il y avait un problème avec la prostitution et tout ça, et là ils se sont regroupés. Ça dure peut-être le temps du combat et ça peut perdurer, mais souvent ce sont des individus comme ça et ils partent, et l'association retombe et tout.

1895 Quant à la nôtre, elle existe depuis, oh là là, je vais avoir un blanc de mémoire, moi j'ai pas la mémoire... mais disons une dizaine d'années. Oui au fait, 10 ans, c'est ça une dizaine d'années. Bon, il y eu des hauts et des bas et, entre autres, on a, on s'est financé à l'aide d'un journal qui s'appelle le *Journal du Vieux-Montréal*. Mais on n'arrivait pas à avoir suffisamment de publicité pour financer le journal. On a dû se séparer de notre journal pour lui donner un autre

1900

statut qui, il est devenu un journal communautaire pour avoir droit de bénéficier d'une certaine aide.

1905 Et nous, pour se financer finalement, on compte finalement sur l'aide, bon, sporadique du
1910 maire dans son budget discrétionnaire ou de conseillers dans leur budget discrétionnaire, mais
c'est jamais acquis et ce sont des petites sommes. C'est pas qu'on veut des fortunes, mais on a
un site internet, on voudrait quand même en faire un outil d'information et de consultation, qu'on
ait de la rétro-information. Et là, c'est pas nous, des bénévoles, qui ont des formations très
diverses et malheureusement pas suffisantes pour bien gérer un site internet qui serait
dynamique et qui pourrait, entre autres, parler de la Charte et puis parler d'ombudsman et tout
ça. Mais on n'a pas ces moyens-là.

1915 Là, maintenant que le journal pour fonctionner lui, bon, doit avoir un statut à part. On se
sert du journal pour diffuser de l'information, mais on voudrait plus loin. On voudrait entre autres
avoir des activités dans le Vieux-Montréal et les autres associations, celles avec qui on a
développé des contacts, sont dans la même situation et voudraient aussi eux avoir des moyens.

1920 Alors, et souvent ces associations-là sont quand même consultées. Plus on travaille fort,
plus on va aux séances d'arrondissement, bon, on obtient une certaine crédibilité là et puis là, les
fonctionnaires vont souvent nous contacter «qu'est-ce que vous pensez des dernières politiques
de stationnement ?» Mais ça reste sporadique. C'est pour ça que je disais c'est individuel et
puis, il y a des gens qui s'entendent mieux, mais il y a rien de formel. Et puis la Charte, si elle
veut vraiment la participation des citoyens, il faut qu'il y ait des structures en place et je pense
que les résidents, quand on parle de citoyens et citoyennes, ils sont tous à un moment ou l'autre
des résidents en quelque part.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

Oui.

1930 **MADAME MICHELINE BARIL :**

Alors...

1935 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :**

Mais sur le plan de la représentativité, vous avez combien de membres?

MADAME MICHELINE BARIL :

1940 Bon. C'est une excellente question. On a les membres qui veulent bien être membres. Nous, l'Association, on a une charte et tout ça. On est reconnu, mais on a comme principe que sont membres tous les résidents du Vieux-Montréal. On fait une assemblée générale, on les invite avec les moyens du bord et on a une participation de 100 à 200. On essaie de... on demande des adresses aux personnes qui veulent s'identifier, ceux qui fréquentent notre site internet constituent une banque, mais nous sommes les représentants des résidents du Vieux-Montréal, comme les représentants des résidents des Faubourgs et tout ça, mais on n'a pas un *membership* avec monsieur un tel, telle adresse, qui s'engage et qui débourse, par exemple, une cotisation. C'est pas du tout ce type de...

1945 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :**

Est-ce que vous avez l'intention de nous laisser votre texte ou bien est-ce que vous êtes satisfaite de nous l'avoir livré verbalement?

1950 **MADAME MICHELINE BARIL :**

Je suis satisfaite de vous avoir livré verbalement.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

1960 Très bien, d'accord. Vous l'avez bien fait.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1965 Il y avait autrefois une table de concertation du Vieux-Montréal; est-ce qu'elle existe encore?

MADAME MICHELINE BARIL :

1970 Oui, elle existe encore. Mais, justement, quand on parlait d'avoir une table de concertation qui aurait des formes... il y a de multiples tables de concertation, même dans Ville-Marie, mais avec des mandats différents qu'ils se sont donnés. Il y en a qui sont... qui reçoivent un financement et d'autres qui en reçoivent pas. Et elle existe mais c'est la Ville qui l'organise alors...

1975 **MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, j'ai été animateur de cette table-là déjà, alors...

MADAME MICHELINE BARIL :

1980 Bon, Voilà. Donc, c'est toujours la même chose, tandis que dans d'autres endroits, ça provient du milieu, les tables de concertation et...

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1985 Mais je vous ramène à la Charte maintenant. Quelle est, parce que vous nous avez fait une démonstration de l'importance de certaines formes de démocratie, qu'est-ce que ces

1990 formes-là que vous évoquez peuvent donner dans la mise en œuvre de la Charte ? Est-ce qu'il y a moyen de faire une... parce que la Charte a des limites, on est en train, nous, de voir, on entend des mémoires pour l'amélioration de la Charte, la mise en œuvre de la Charte, est-ce que des organisations comme la vôtre sont des relais naturels pouvant permettre de... une meilleure implantation et un meilleur résultat au bout ?

MADAME MICHELINE BARIL :

1995 C'est ça. J'aurais aimé vous convaincre que les associations de résidents pourraient devenir des relayeurs exceptionnels pour faire connaître la Charte, pour recueillir aussi l'opinion, les commentaires des citoyens et tout ça. Mais on le fera d'autant mieux qu'on pourra être reconnu et aussi être soutenus dans certaines activités. Comme si, par exemple, on avait un thème sur la Charte, sur chacun, imaginons, sur chacun des sites internet des associations de résidents, et ben là, c'est là qu'il faudrait peut-être avoir un peu d'aide pour que ça soit...

2000

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2005 Est-ce que votre organisation connaissait la Charte avant la consultation de maintenant?

MADAME MICHELINE BARIL :

2010 Écoutez. Ben moi, non. Les autres membres, j'ai pas demandé parce que quand on a abordé, quand on a eu l'invitation à participer à votre... on a dit : ah oui, il y a une Charte, ben, il faudrait y aller, faudrait quand même témoigner. C'est, il me semble qu'en tant que citoyens de Montréal, on est concernés et tout. Et puis, vous voyez, on s'est même pas... on n'a même pas eu le temps de faire un mémoire, qui aurait exigé une réflexion plus longue qu'on aurait pu partagée...

2015 **MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

On ne pas pour vous faire reproche de ça, c'est beau d'être là. Merci . Ce qui est intéressant dans ce que vous dites, c'est l'occasion de la révision de la Charte qui a été pour vous un moment privilégié pour apprendre son existence et vous l'approprier. Ça c'est intéressant...

2020

MADAME MICHELINE BARIL :

Et même par rapport à l'ombudsman, je suis venue à la première présentation et, même son rôle et puis tout ce qu'il fait là et tout ce qu'il peut faire, j'ai appris énormément, puis à notre prochain conseil je vais transmettre ces informations-là. Non, il y a énormément à faire...

2025

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

2030

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

Ça va? Merci beaucoup, Madame.

2035

MADAME MICHELINE BARIL :

Merci.

2040 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :**

Alors l'intervenant suivant sur ma liste, c'est monsieur Luc Rabouin. Est-ce qu'il est ici ? Oui, très bien. Alors, Centre d'écologie urbaine de Montréal.

2045 **MONSIEUR LUC RABOUIN :**

Bonsoir.

2050 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :**

Bienvenue, et nous vous écoutons.

MONSIEUR LUC RABOUIN :

2055 Merci de me laisser l'opportunité de présenter le mémoire du Centre d'écologie urbaine sur la révision de la Charte.

2060 Le Centre d'écologie urbaine de Montréal est un organisme à but non lucratif qui intervient sur le territoire de Montréal depuis 1996, donc sa mission c'est de développer et de partager une expertise sur les approches les plus viables de développement urbain afin de contribuer à faire de Montréal une ville écologique et démocratique. Donc vous comprendrez que le volet démocratique nous intéresse particulièrement.

2065 On est une organisation bilingue qui travaille avec une approche d'écologie sociale qui tente d'intégrer les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux en même temps. On s'intéresse particulièrement à l'échelle de la Ville et des quartiers, donc pour nous, notre terrain c'est le terrain municipal.

2070 Comme vous le savez, l'instigateur du projet de doter la Ville de Montréal d'une Charte montréalaise des droits et responsabilités et l'un des membres fondateurs de notre organisme, qui est ici dans la salle, monsieur Roussopoulos, donc il va de soi que notre organisme s'intéresse à cette question-là depuis le début, évidemment.

2075 Par ailleurs, je tiens aussi à souligner que, il y a quelques années, le Centre d'écologie urbaine a été mandaté par la Ville pour élaborer un guide sur la Charte pour permettre justement

2080 une plus grande appropriation pour les citoyens et les intervenants communautaires. Ce guide était à l'époque accompagné d'un programme de formation. On a également eu l'occasion de développer un autre guide sur, qui s'adresse au même public là, sur les instances municipales pour que les gens soient capables un peu de démêler arrondissement/ ville/ agglomération, qui est responsable de quoi ? Il semble qu'il y a une certaine confusion, qu'il y avait à l'époque.

2085 Malheureusement, depuis la saga des fusions municipales, démembrement, les derniers guides qu'on a produits sont désuets et il n'y a jamais eu de nouveaux financements de la Ville pour mettre ces outils-là à jour.

2090 Pour nous, la Charte formule de manière fort intéressante le contrat social qui unit l'institution municipale et les citoyens. Toutefois, nous croyons que la Charte peut aller un peu plus loin autant dans son contenu que dans la stratégie de mise en œuvre afin d'éviter qu'elle ne demeure qu'une liste de vœux pieux inconnue des principales personnes concernées, soient les citoyens et les citoyennes, les élus et les fonctionnaires montréalais. La reconnaissance internationale, c'est bien, mais la connaissance, la reconnaissance et l'appropriation par les principales personnes concernées, c'est absolument nécessaire de notre point de vue.

2095 Donc dans ce mémoire, nous irons droit au but, et on a quelques recommandations donc on ne s'est pas penché sur l'ensemble des articles; il y en a quelques-uns sur lesquels on croyait avoir quelque chose de pertinent à dire. C'est ce qu'on vient de faire.

2100 Tout d'abord, la première chose, c'est que sur les principes et les valeurs. Donc je sais qu'il y a des intervenants qui ont fait des propositions avant moi. Pour nous, on considère que les principes et les valeurs c'est... il y a un acquis, il y a consensus là-dessus, et s'il y a des modifications, il faudrait qu'il y ait un débat sur les modifications proposées parce que c'est quand même qui est... qui sont les fondements qui sont très importants.

2105 Donc sur la section qui nous intéresse, nous particulièrement, c'est sur les droits et responsabilités et les engagements.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

Excusez, si je vous comprends bien, vous ne voulez pas qu'on y touche ?

2110

MONSIEUR LUC RABOUIN :

Exact.

2115

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

Bon. Très bien.

2120

MONSIEUR LUC RABOUIN :

Si on y touche, il faudrait en rediscuter.

2125

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

Oui, non, non. Votre point de vue est clair.

2130

MONSIEUR LUC RABOUIN :

Donc, on a huit (8) propositions. Donc la façon de rédiger le mémoire a été de prendre la proposition qui était proposée dans le document et de vous proposer une formulation alternative.

2135

Donc j'y vais avec la première. L'article 16A où la Ville propose de modifier, d'ajouter, donc en fait, ça se lit : *Promouvoir la participation publique et à cet effet fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles énoncées dans un langage clair et soutenir des pratiques de communication appropriées.* Donc pour nous, 'ajout n'ajoute rien, ou bien on ne comprend pas ce que ça veut dire, pour nous, ça dit la même chose. Donc *des pratiques de communication*

appropriées. Moi, je ne suis pas capable d'évaluer ça. Je ne sais pas qu'est ce que ça veut dire. Et je ne sais pas si ça veut dire quelque chose de différent que des informations utiles énoncées dans un langage clair. Donc c'était peut-être pas tout à fait pertinent.

2140

On propose une modification qui ajoute quand même un élément important, donc : *promouvoir la participation publique et à cet effet aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles énoncées dans un langage clair et, là c'est notre ajout, soutenir la mise en place d'un programme d'éducation à la citoyenneté urbaine qui vise à informer, outiller et consolider la participation des citoyennes et citoyens à la vie démocratique municipale.*

2145

Cet ajout reprend intégralement une proposition qui était incluse au sein de l'agenda-citoyen qui a été développé dans la foulée du cinquième Sommet citoyen de Montréal, dont vous avez la référence en ligne, j'en ai une copie, si jamais c'est utile pour vous, que je pourrais vous laisser. Il y a environ 1 000 personnes qui ont participé à l'élaboration de cet outil-là qui présente une quarantaine de propositions. Une de ces propositions-là était de demander à la Ville en fait de mettre en place un programme d'éducation à la citoyenneté.

2150

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

2155

Excusez-moi. La référence est au bas de la page?

MONSIEUR LUC RABOUIN :

2160

Oui exact, donc elle est disponible en ligne sur le site internet du Sommet.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

Très bien.

2165 **MONSIEUR LUC RABOUIN :**

Le maire de Montréal a signifié officiellement son intérêt par lettre par rapport à l'idée d'un programme d'éducation et nous a informés qu'il transmettait cette question-là au Chantier sur la démocratie.

2170

Nous croyons que nous avons ici une belle occasion de confirmer que la Ville de Montréal considère importante l'éducation à la citoyenneté urbaine visant une plus grande participation des citoyens et citoyennes à la vie démocratique et accepte d'y jouer un rôle prépondérant.

2175

Selon nous, la formulation demeure assez large pour permettre à la Ville d'opérationnaliser cet article en fonction des ressources disponibles avec les partenaires de son choix. Et on considère aussi que l'ajout proposé pourrait faire l'objet d'un alinéa indépendant de l'article 16A. Donc par exemple, ça pourrait être un autre, si on ne veut pas le jumeler, il pourrait y avoir un autre alinéa qui dirait *soutenir la mise en place d'un programme d'éducation*. Donc c'est la proposition.

2180

Proposition 2, l'article 16D : Rendre accessible annuellement aux citoyennes et aux citoyens sous forme de résumé le bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations afin de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens qui est l'objectif général de l'article 16. Donc on reprend l'objectif général dans 16D là. Pour nous ça diminue quand même sensiblement la portée de la formulation précédente, qui impliquait que l'étape d'information précédait un exercice de consultation publique qui disparaît dans l'alinéa. Donc on est plutôt en désaccord avec cette disparition. Bien que nous croyons qu'il soit préférable de proposer un processus de budget participatif à une consultation publique, je vais y revenir plus loin dans une autre proposition, nous ne sommes pas prêts à laisser tomber tout de suite la consultation publique avant la mise en place d'un autre type de processus.

2190

2195 Donc ce qu'on propose comme formulation alternative, ce serait : *De rendre accessibles*
annuellement aux citoyennes et aux citoyens, notamment dans des rencontres publiques
d'information, le résumé du bilan financier de la Ville ainsi qu'un document explicatif présentant
les principaux enjeux et les grandes priorités et du programme triennal d'immobilisations
préalablement aux consultations publiques conduisant à l'adoption du budget. Donc on
2200 réintroduit la notion de consultation publique et on ajoute les rencontres d'information, donc ,c'est
une chose d'envoyer un dépliant avec le résumé du budget dans le compte de taxes pour ceux
qui sont propriétaires. C'en est une autre de vouloir organiser des informations, de présenter
l'information verbalement, un peu comme il y a eu des séances d'information ici, c'est une autre
façon pour nous qui est incontournable. Donc on ne peut pas se contenter que de mettre des
2205 documents en ligne ou produire des documents écrits.

Proposition numéro 3. Donc la Ville propose d'ajouter un nouvel engagement : *Soutenir*
des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et du
programme triennal d'immobilisations. Même si nous sommes d'emblée en faveur de processus
2210 publics reliés à la préparation du budget, nous croyons que la Ville doit aller beaucoup plus loin
en matière de démocratisation du processus budgétaire. Selon nous, l'enjeu premier n'est pas de
réaliser un exercice en public, mais plutôt de permettre, de faciliter et de susciter la participation
publique sur le budget. C'est pour ça qu'on propose une formulation alternative : *Concevoir et*
mettre en place un processus de budget participatif inspiré des meilleures pratiques
2215 *expérimentées ailleurs dans le monde.*

Quelques commentaires à cet effet. Cet ajout du Centre d'écologie urbaine où cette
reformulation reprend aussi une proposition incluse dans l'agenda-citoyen auquel j'ai fait
référence plus tôt. Juste pour vous rappeler que le premier budget participatif a été instauré en
2220 1989 par la ville de Porto Alegre au Brésil. Cette initiative a été reconnue par ONU-Habitat,
l'organisation des Nations-Unies, comme une des 40 rénovations urbaines les plus notables
dans le monde lors de la conférence Habitat 2 à Istanbul en 1996. Depuis ce temps, plus de
1 000 villes de partout dans le monde, dont près de 150 en Europe - et ça c'est des chiffres très
conservateurs parce que je suis pas à jour il y en a, semble-t-il, beaucoup plus que 150 en
2225 Europe, mais les 150 en Europe, on les connaît, mais il y en a beaucoup plus parce que c'est un

mouvement qui est en expansion, il y a 10 ans, il y en avait à peu près pas en Europe, mais maintenant il y en a plein - donc plusieurs de ces villes ont adapté la formule à leur contexte permettant ainsi une participation effective des citoyennes et des citoyens dans un processus de délibération publique traitant d'une portion plus ou moins significative du budget selon le cas.

2230

Donc il y a des expériences très très avancées, comme celle de Porte Alegre, où on discute un grand pourcentage du budget, mais il y a des expériences où la participation est plus limitée, mais il y a toujours un processus vraiment d'information et de discussion publique sur le budget.

2235

Donc juste quelques références : Paris, Rome, Berlin, qui ont développé des dispositifs de budget participatif à l'échelle des arrondissements, donc une structure similaire à celle de Montréal, ou des villes comme Séville, Washington ou Chicago qui ont innové récemment en expérimentant des processus de participation publique fort prometteurs. En 2007, la Grande-Bretagne annonçait le développement de projets pilotes de budget participatif dans 10 grandes villes. Une évaluation toute récente de ces expériences vient tout juste d'être publiée - j'ai mis la référence en ligne - les résultats pourraient utilisés pour la mise en place d'un tel dispositif à Montréal.

2240

2245

Plus près de nous, l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal a expérimenté ce type de processus là pendant trois ans, avant les dernières élections, dont les leçons pourraient grandement inspirer le modèle montréalais de participation publique sur le budget. À la demande de l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal, il y a une évaluation du processus qui a été réalisée par le professeur Anne Latendresse, du département de géographie de l'UQAM, et le rapport devrait être disponible sous peu.

2250

Donc il y a des outils qui existent qui pourraient inspirer une adaptation montréalaise de ce type de processus de participation publique sur le budget. Par ailleurs - qui va beaucoup plus loin que organiser des séances d'information en public - par ailleurs, la mise en place d'un budget participatif à Montréal s'inscrit dans une suite logique d'innovation institutionnelle apportée par l'administration municipale actuelle, telle que la création de Office de consultation

2255

publique, l'adoption de la Charte et la politique de consultation et de participation publique qui, fait à noter, parle de participation publique et pas seulement de consultation, ce qui est quand même une nouveauté à Montréal.

2260

Rappelons qu'un budget participatif n'est rien d'autre qu'un processus de participation publique sur le budget, dont on entend beaucoup de choses; tout le monde est pour ou contre, mais on en... souvent les informations, les commentaires sont fondés sur des impressions qui oublient que, dans le fond, c'est un processus de participation publique sur le budget. Ça permet aux citoyens de participer directement à l'élaboration d'une portion du budget de la municipalité ou d'un arrondissement en invitant les citoyens à s'informer, à débattre et à participer aux décisions sur les investissements - qui, en général, exclus les salaires et les frais de fonctionnement donc, on ne discute pas du chauffage des arénas, par exemple - dans un processus annuel qui est formel, structuré, doté de règles claires et transparentes. En dernier lieu, évidemment, ce sont les élus qui prennent les décisions finales.

2265

2270

Donc sans peut-être vous lire tous les autres éléments, il y a des références de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations-Unis qui proposent des bénéfices des budgets participatifs, comme : améliorer la transparence de l'administration, l'efficacité des dépenses publiques, la stimulation de l'implication des citoyens, développement de la confiance entre le gouvernement et la population, et la création d'une culture démocratique. Il me semble que ce sont des besoins importants que nous vivons à Montréal en ce moment.

2275

Il est temps selon nous que Montréal se positionne parmi les villes les plus...

2280

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

Excusez-moi. Vous avez quatre autres propositions.

MONSIEUR LUC RABOUIN :

2285

Oui, mais elles sont très rapides, les autres. Donc, pour nous, c'est important que Montréal se positionne parmi les villes les plus avancées en matière de démocratie participative. L'inclusion de notre proposition dans la Charte engagerait la Ville à aller dans cette direction. C'est pour ça qu'on insiste pour que ce soit un élément dans la Charte. Il y a déjà une formulation sur cette thématique-là qu'on pense qui pourrait aller plus loin avec la nôtre. On pense qu'elle est assez large pour pas contraindre la formule et laisser toute marge de manœuvre à l'administration de déterminer la formule qui lui conviendra. Un tel exercice permettrait également aux citoyens de comprendre davantage les enjeux budgétaires et les contraintes de la Ville.

2290

2295

Proposition 6. Donc c'est un nouvel engagement que nous proposons à l'article 24. *Oups*, j'ai passé la proposition 5, 4 et 5.- j'ai changé de page, excusez-moi.

2300

Donc proposition 4, il y a un ajustement qui est proposé, l'article 24D : *favoriser les transports en commun et actifs et la réduction des gaz à effet de serre*. Évidemment, on est d'accord avec ça, mais pour nous on ajouterait quelques éléments sans vouloir trop détailler : *favoriser le transport en commun et actif qui ont pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain, de réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique et d'améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie de la population*. Les gaz à effet de serre, c'est un élément, c'est sans aucun doute pas le plus important, même si il est très important.

2305

2310

Proposition 5. C'est un ajout que nous proposons, d'ajouter l'article 24H : *réduire les inégalités environnementales en menant en priorité les interventions dans les quartiers défavorisés*. Rappelons que la définition du développement durable, qui est celle qui est retenue par la Ville de Montréal, qui est inscrite dans le nouveau Plan de développement durable de la Collectivité montréalaise, qui et celle du rapport Brundtland, c'est pas quelque chose qui est nouveau, stipule clairement *qu'au-delà de la protection de la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins, les besoins des personnes les plus démunies doivent être priorités*. Et

2315 pour nous c'est important d'avoir un article qui précise ça aussi dans la section environnement, pas seulement dans la section sur les enjeux sociaux.

2320 Proposition 6. Un nouvel engagement également. Donc d'ajouter - parce qu'il y a une série d'engagements sur différentes thématiques dans la section environnement - : *lutter contre les îlots de chaleur urbains en encourageant la multiplication des actions de verdissement et de la culture urbaine*. Dans le contexte des changements climatiques, l'enjeu des îlots de chaleur urbain est de plus en plus important. Dans les deux, trois dernières années, il y a toute une gamme de programmes. On pense que c'est un enjeu qui est assez important pour qu'il soit inclus dans la Charte.

2325 Proposition 7, d'ajouter l'article 24J : *soutenir une gestion de l'eau écologique, notamment par les aménagements favorisant la rétention naturelle des eaux de pluie*. On pense qu'avec les trois ajouts qu'on propose la section environnement serait plus complète, et évidemment ça s'inscrit dans le contexte des changements climatiques.

2330 Proposition 8, un simple ajout : *aménager* - donc c'est déjà proposé d'inscrire... l'article 26A existe déjà - *aménager son territoire de façon sécuritaire* - nous proposons d'ajouter : *autant en matière de sécurité routière qu'une sécuritaire urbaine*. Souvent en termes de sécurité, c'est implicitement qu'on pense que c'est la sécurité urbaine, donc la peur d'être attaqué ou des enjeux liés à la criminalité. Je pense qu'à Montréal, ceux qui vivent l'expérience d'être piéton, 2335 c'est-à-dire tous les Montréalais, parce qu'un moment donné, on est piéton ou cycliste, savent qu'il y a des aménagements à sécuriser parce que, parfois, c'est dangereux.

2340 Donc je termine. En conclusion, l'adoption unanime de la Charte pour nous c'était un grand pas. On pense qu'il faut aller un petit peu plus loin. C'est le sens de nos propositions et on réitère l'appui, la volonté, la disponibilité du Centre d'écologie urbaine de promouvoir la Charte montréalaise dont nous sommes très fiers.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

Merci. Question?

2345

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste une petite question sur votre proposition 1. D'habitude, une Charte se tient à une certaine distance de l'action et vous ne demandez pas juste de soutenir l'éducation relative à la citoyenneté urbaine, mais vous demandez la mise en place d'un programme d'éducation. Et ça, un programme d'éducation, c'est très précis et c'est comme une Charte, c'est permanent, ça voudrait dire qu'il y aurait de manière permanente toujours un programme d'éducation à la citoyenneté. C'est ça votre volonté?

2350

2355

MONSIEUR LUC RABOUIN :

Soutenir l'éducation à la citoyenneté, on serait très content avec ça. En fait ce qu'on veut, c'est qu'il y ait une étape supplémentaire qui est à dire, on pense que la Ville a une responsabilité en matière d'éducation.

2360

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça me semble évident. Ce qui m'achalait c'était de nommer un programme qui, lui, en général, est dans l'opérationnalisation.

2365

MONSIEUR LUC RABOUIN :

Oui.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2370

Très bien.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

2375

La mécanique qu'on traite d'un processus de budget participatif, ça ressemble à quoi ? Comment est constituée l'assemblée qui délibère ? Quelle est la vision que vous en avez ? Je vois des références savantes, entre autres, où c'est probablement beaucoup élaboré ailleurs, mais est-ce que vous pourriez nous en dire deux mots ?

2380

MONSIEUR LUC RABOUIN :

2385

Bien sûr. 1 000 expériences, 1 000 processus. Donc, chaque ville a un processus différent. Si on pense à l'expérience de Porto Alegre, qui est la plus élaborée, elle serait difficilement applicable ici parce qu'il y a énormément de rencontres, constamment, pendant toute l'année. Mais elle repose...enfin, la dame des associations de résidents, elle repose sur un bassin d'associations de résidents qui se sont fédérées, donc il y a des relais dans tous les quartiers.

2390

Si on pense à l'expérience du Plateau Mont-Royal, qui est juste à côté de nous, c'était grosso modo 5 étapes. Donc un peu comme vous le faites d'emblée à l'Office. Première étape d'information pour que les gens comprennent c'est quoi le budget, c'est quoi les enjeux, quelle est la réalité, quelles sont les options. Deuxième étape qui était de demander aux citoyens de formuler – donc on est toujours en assemblée publique, donc ouverte - deuxième étape, c'était de discuter, d'essayer d'aller chercher des projets, des propositions qui émaneraient directement des citoyens. Là, il y avait des assemblées dans les districts électoraux pour se rapprocher des citoyens là où ils vivent et ces propositions-là étaient montées à une autre étape où il y avait une délégation, donc, on combinait la démocratie directe, si on veut, en assemblée avec l'élection de représentants, et il y avait une cinquantaine de représentants dans une dernière assemblée, qui se passait quelques mois plus tard, qui débattaient de chacune des propositions par rapport au

2395

2400 budget d'investissement, donc c'était strictement sur le PTI, Programme triennal d'immobilisations, et qui sélectionnait les projets les plus importants. Donc on les hiérarchisait, c'est-à-dire parc no 1, le plus important, pourquoi; intervention no 2, 3, 4, 5 et habituellement rendu à 3 ou 4, il restait plus d'argent.

2405 Donc c'était une façon d'engager directement les citoyens sur qu'est-ce qui est le plus important pour notre territoire. Donc, ça c'est la formule simple qui était 5 étapes où les gens étaient invités à deux ou trois assemblées. Tout le monde était invité à ça. La première année du budget participatif, par exemple, c'était un processus un peu comme ici, c'est-à-dire que les gens viennent exprimer une opinion individuelle ou d'un groupe, mais il y a pas d'échanges, et la
2410 formule a été changée justement pour permettre ces échanges-là. Ce qui permet, par exemple, de dire «ah ben, j'entends le représentant du Conseil Jeunesse, je pense que son idée est pas mal, mais j'ai pas de place où la commenter ici parce que mon mémoire est déjà écrit.» Donc c'est une expérience qui est très intéressante en matière de processus.

2415 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :**

Mais on ne peut plus se fier au conseil de ville pour assumer cette fonction-là?

MONSIEUR LUC RABOUIN :

2420 Pourquoi on a créé l'Office de consultation publique de Montréal ? C'est parce qu'on veut créer un espace où les citoyens peuvent participer, êtes consultés directement à l'ensemble des décisions. Le budget c'est un élément dans les décisions qu'une ville doit prendre ou un arrondissement, et pour nous il est stratégique parce qu'on peut avoir des politiques très
2425 généreuses sur le plan des principes, mais quand il y a pas de budget d'accroché, souvent la mise en œuvre est difficile. Donc au même titre que sur les grandes politiques municipales, on consulte les citoyens via l'Office ou des commissions du conseil, au même titre, on peut mettre en place un processus sur le budget public.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

2430

C'est pas une mauvaise réponse. Merci beaucoup de votre contribution. Merci. Nous avons une dernière Intervenante, madame El-Bouhali, qui représente le Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaires d'Anjou. Bonsoir, Madame, et bienvenue.

2435

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Merci, bonsoir.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

2440

Nous vous écoutons.

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2445

Je suis madame Khadija El-Bouhali pour le Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaires d'Anjou, c'est la table de concertation d'Anjou. Alors le ROCHA est une table de concertation intersectorielle multi-réseaux. On est rendu à 5 tables de concertation plus 7 comités. Entre autres, trois comités citoyens, justement pour permettre aux citoyens de nous amener leurs projets et, nous on les soutient pour la mise en place de ces projets. En plus, le ROCHA gère la surveillance et la gestion de la cuisine du Manoir d'Anjou qui est une habitation à loyer modique pour personnes âgées.

2450

2455

Là je ne vais pas parler de nos objectifs et nos membres – je vais sauter ça. Nous, ce qu'on avait fait en fait c'est qu'on a regardé plus au niveau de la publication de la Charte : Est-ce que les gens connaissent la Charte? Alors ce que j'ai fait, c'est un petit sondage auprès de mes membres, j'ai demandé à tous les membres, les organismes communautaires entre autres, de demander lors d'une activité combien de personnes, combien de citoyens connaissent et sont au courant de l'existence de la Charte. Bien, à peu près sur... donc ça a duré deux jours et, à peu

2460 près sur une quarantaine de personnes, ben, il y avait zéro qui connaissait, qui savait que ça existait, la Charte montréalaise.

2465 La deuxième chose qu'on a faite c'est que je leur ai envoyé par email la Charte et je leur ai demandé de la lire et de demander au citoyen, un citoyen normal, ce qu'il comprend : il comprenait pas. Il avait des questions, ça partait déjà dès la Charte des droits et responsabilités : ça vaut dire quoi ? Ça part là.

2470 Alors on s'est dit au lieu de mettre l'accent sur les articles et essayer de vous proposer, de suggérer d'autres façons de les présenter, on va mettre plus l'accent sur comment faire connaître la Charte auprès des citoyens. Et on s'est dit que c'est un outil très important, on y croit et on est vraiment fier et content de l'avoir et on croit vraiment que ce serait une... un bon outil pour l'exercice de la citoyenneté à deux conditions.

2475 Premièrement : la vulgarisation. Il faut que la Charte soit vulgarisée. Il faut, peut-être pas la Charte elle-même, mais il faut que ça soit... quand on parle aux citoyens, il faut que ça soit expliqué à tous les citoyens. Et tous les citoyens, ça veut pas dire juste des doctorats en sociologie.

2480 La deuxième chose qu'on suggère, c'est vraiment que l'étape de concertation soit des partenaires. On est déjà financé par la Ville, par l'initiative montréalaise; une partie de notre fonctionnement de base qui vient de la Ville de Montréal, en plus des projets qui vont avec, d'autres projets pour lesquels on est financé. Puis on est quand même très proche des citoyens en tout cas, en ce qui nous concerne, nous, le ROCHA, on est très proche des citoyens. On a différentes... on utilise différentes méthodes. Alors il y a le site Web bien sûr que tout le monde a, puis on a des bulletins d'information, on a des rencontres d'information. On a des événements, 2485 on a des forums, mais c'est surtout les rencontres les plus efficaces, c'est les rencontres qu'on fait directement auprès des citoyens.

Alors, on s'en va dans les quatre HLM qu'on a dans le quartier. On s'en va rencontrer les différents organismes. Alors on rencontre la clientèle, mais on rencontre aussi les écoles, on s'en

2490 va dans les écoles primaires, on s'en va dans les écoles secondaires, alors on est très proche des citoyens. Puis on a appris avec le temps, on a développé le vocabulaire, on a développé la méthode qu'il faut prendre pour pouvoir expliquer à monsieur tout le monde ce qu'on veut dire.

2495 Alors tout ce qu'on demande aujourd'hui, tout ce qu'on a amené, c'est qu'on veut travailler en partenariat avec la Ville pour faire reconnaître et expliquer la Charte auprès des citoyens. C'est tout. Merci.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

2500 Merci. On a des questions?

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2505 C'est assez clair. Vous amenez l'idée dans le partenariat. Pour vous, ce partenariat-là, s'il fallait le définir, il se situerait à quel niveau ? Ce serait la production d'outils, vous en parlez un peu d'avoir développé une expertise, ce serait une production d'outils supplémentaires, ce serait des...

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2510 Ça dépend. Par exemple, si c'est à nous de produire l'outil, on est prêt à le produire à partir de documents qu'on a. Mais par contre, il y aura toute la partie impression des documents, ça, dans le partenariat, ben, ça serait bien que ce soit la Ville qui... on n'aura pas de moyens, on a pas les moyens de faire des grosses impressions, alors dans ce cas on va demander à la Ville.

2515 Si c'est, s'il faut avoir une personne à temps plein parce que c'est sûr, ça le financement pour avoir la ressource, on va le demander à la Ville. Mais si c'est inclus dans... alors, ça c'est de temps en temps, chaque qu'on a un déplacement, qu'on... ça on peut l'assumer. Ça dépend de qu'est-ce que, qu'est-ce que qu'on va décider ensemble de mettre en place.

2520

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2525 En fait, si je comprends bien ce que vous dites, c'est que vous voudriez avoir inclus dans votre financement ou en fait dans votre fonctionnement, un mandat précis de vulgarisation de la Charte ?

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2530 Ben, il est déjà dans notre mission, nous la vulga... pas la Charte, mais la vulgarisation, tout le travail sur la citoyenneté, on l'a déjà nous dans notre charte et on le fait déjà.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2535 O.K.

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2540 Mais ça dépend de la charge de travail que la Charte montréalaise va amener. Peut-être c'est juste de l'impression, peut-être c'est avoir accès à des personnes qui connaissent mieux la Charte pour nous aider, nous, à la vulgariser. Nous, on va travailler sur la vulgarisation, mais le contenu, ce que la Ville veut dire ou que la Charte veut dire exactement, peut-être qu'on aurait besoin d'aide. Ça va dépendre de comment on va travailler ensemble, sur quoi on veut travailler, mais pas comment, sur quoi on veut travailler.

2545 **MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :**

Sur quoi. Donc ce serait de déterminer un certain nombre d'enjeux et en fait de vous donner un mandat en partenariat avec la Ville sur la vulgarisation.

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2550

Oui.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2555

L'ombudsman nous avait mentionné dans la première partie de la Consultation qu'elle faisait des rencontres avec des groupes de citoyens; est-ce que c'est le genre de choses que vous incluez aussi dans votre...

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2560

Oui, oui, ça pourrait être cette personne aussi.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2565

...donc, sur son rôle, sur la Charte, sur?

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2570

Oui.

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

O.K. ça rentre aussi dans ce que vous dites.

2575

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Oui, ça rentrerait. Par contre, je me demande si une personne serait suffisante pour toute la Ville de Montréal ?

MADAME DOMINIQUE OLLIVIER, commissaire :

2580

La question est légitime.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2585

Je pense que l'ombudsman se pose aussi la même question. Écoutez, votre proposition est plus proche d'une autre intervenante ce soir de l'Association des résidents du Vieux-Montréal et, dans le mémoire précédent, où on a parlé d'éducation à la citoyenneté. Au fond, vous venez nous dire que vous, dans votre milieu à Anjou, votre groupe est un bon relais et que si la Ville voulait passer par vous, il y aurait une avancée dans la connaissance et la pratique de la Charte?

2590

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Oui, bien sûr.

2595

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bon, qu'est-ce que qui a fait que vous avez été informée de la présente consultation?

2600

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Ah, ben, moi je l'ai reçu par email. Je suis, je suis membre de CMTQ, la Coalition des tables de quartier qui nous l'ont envoyé. D'ailleurs, ç'a été discuté au niveau de l'assemblée générale de la CMTQ

2605

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

De la..?

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2610

De la Coalition montréalaise des tables de quartiers.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2615

O.K. merci.

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2620

Et qui ont décidé de ne pas déposer une mémoire cette année.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et ils vous ont relayé l'information?

2625

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Non, ben, j'ai reçu l'information, puis c'est tout. Mais ça c'était une discussion avec notre arrondissement, puis avec d'autres membres de la concertation et on a décidé, nous, en tant que table de quartier, de déposer un mémoire.

2630

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Quand vous dites que vous en avez discuté au niveau de l'arrondissement, vous en avez discuté avec des élus ou avec...

2635

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Non, avec le directeur de l'arrondissement.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2640

Avec le directeur de l'arrondissement.

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

2645

Oui.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et c'est là que vous êtes entrée dans le processus.

2650

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Oui.

2655

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que c'est la première fois que vous venez devant l'Office de consultation publique de Montréal ?

2660

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Oui.

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2665

Est-ce que c'est très difficile ?

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Ben, c'est surtout fatigant... c'est fatigant. Après un c.a. oui. (rires)

2670

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais, en tout cas, c'est magnifique de voir le dynamisme que vous dégagez et l'implication de votre groupe dans Anjou. Je pense que c'est tout à fait formidable. Merci.

2675

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

Oui ?

2680

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Oui, vous avez une question?

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, le président :

2685

Non, j'allais vous remercier.

MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :

Ça c'est en tant que représentante du ROCHA, mais j'avais un mot à ajouter en tant que citoyenne. Moi j'ai émigré il y a 12 ans à peu près, j'ai vécu quand même longtemps, assez longtemps au Maroc pour savoir c'est quoi, puis j'étais vraiment contente de voir ça, puis j'avais les larmes aux yeux. Je me disais, mon dieu, si j'étais chez moi, mon ancien chez moi, ça fait quand même 12 ans, et que j'avais ça. Qu'est-ce que je... j'étais vraiment, j'avais les larmes aux yeux parce que j'étais émue, j'aurais aimé avoir ça dans mon pays d'origine.

2695

2700 Maintenant quand je... et je regardais après le mémoire sur lequel vous on avait décidé, puis je me disais : il faut donner la chance aux citoyens de comprendre c'est quoi et de... et aussi comprendre la situation du citoyen qui doit travailler, qui a des enfants et tout ça, que c'est pas facile de jouer leur rôle. Alors je me mets à sa place, mais aussi je me suis mise à la place de mon père que j'ai appelé et je lui ai dit : «C'est quoi d'après toi la responsabilité ? Puis il m'a dit : Bien, par exemple, ne pas jeter la poubelle dans...» C'était son maximum, c'est ça la responsabilité pour lui.

2705 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :**

C'est un départ. Si tous les Montréalais s'en inspiraient, ce serait extraordinaire.

2710 **MADAME KHADIJA EL-BOUHALI :**

C'est un bon départ, mais je... ben là, je suis partie dans ma discussion avec lui. Mais sincèrement, je crois qu'il faut travailler avec le citoyen, il faut lui donner sa place.

2715 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :**

2720 Très bien, merci beaucoup de votre intervention. Nous ne pouvons fermé ce soir sans appeler l'ombudsman et la Ville, les invités, selon leur bon jugement, à savoir s'il y aurait des rectifications ou des informations à ajouter. Il y avait deux questions précises que vous avez notées tantôt. Est-ce que vous êtes en mesure d'y répondre ce soir? Alors, approchez-vous et puis...

MADAME LUCIE LEGAULT, avocate :

Alors la première question...

2725 **MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :**

Alors évidemment, c'est madame Legault qui parle au nom de l'ombudsman.

2730 **MADAME LUCIE LEGAULT, avocate :**

2735 Merci. Alors votre première question qui était adressée par monsieur Beauchamp, à savoir s'il aurait été mentionné advenant l'échec de la médiation, l'ombudsman doit fermer le dossier sans en parler. Je me suis référé à mes notes qui étaient assez détaillées de la première partie de la consultation, et je pense que ce commentaire-là a été fait par maître Savard dans le contexte spécifique de l'hypothèse d'un accroissement de la juridiction pour couvrir les... avoir une certaine juridiction sur le SPVM, d'accord. Je pense que c'est dans ce contexte-là et non pas dans le contexte des pouvoirs actuels du bureau de l'ombudsman que ç' a été mentionné, mais j'aimerais le vérifier, peut-être demain matin dans la transcription.

2740 C'était dans ce contexte-là, je pense, où elle mentionnait que dans cette hypothèse-là, il faudrait revoir le processus actuel, le processus d'enquête, et avoir une approche plus conforme à une vraie médiation et porter une attention très particulière aux questions de confidentialité. Mais, c'est ça, j'aimerais pouvoir le valider. Voilà. Est-ce que ça convient aux membres de la Commission ?

2745

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

2750 Oui. Et puis, écoutez, pour ce que j'en sais, pour connaître un peu ce domaine-là, je pense que le rapport que l'ombudsman fait aux élus est un puissant moyen d'action ou de pression dans les cas où ses recommandations ne sont pas suivies par le fonctionnaire qui serait concerné par une plainte. Elle n'a rien d'autre qu'un pouvoir de persuasion et puis, si ses recommandations ne sont pas suivies, son recours ultime c'est d'aller déposer le problème devant les élus, et ça devient leur problème, ça devient un problème d'ordre politique.

2755 Alors je pense que dans ses méthodes d'action habituelles et traditionnelles, l'ombudsman ne garde pas le silence dans le cas où ses recommandations ne sont pas suivies quand elle intervient sur une plainte. Je pense que la distinction que vous faites me semble refléter ce que l'ombudsman avait dit. C'était dans des, parfois des actions plus discrètes auxquelles elle se livre et c'était probablement dans un champ délicat comme celui de la police
2760 de la Ville de Montréal.

MADAME LUCIE LEGAULT, avocate :

2765 Et hypothétique dans ce cas-là. Parce que présentement le bureau n'a pas juridiction sur... dans ce champ d'activité-là. Je pense que vous faites référence, en fait non seulement je le pense, mais vous faites référence aux articles 20, 21 et 22 du règlement de l'ombudsman qui prévoit effectivement la possibilité d'exposer une situation dans un rapport spécial ou dans son rapport annuel lorsqu'il le juge, l'article 21 : *lorsqu'il le juge d'intérêt public, l'ombudsman peut commenter publiquement un rapport qu'il a soumis, une intervention qu'il a faite. Il peut*
2770 *également commenter publiquement une intervention déjà faite ou une intervention en cours lorsqu'il juge que l'intérêt de la personne ou du groupe en cause l'exige.*

 Tout ça en contrepoids avec l'article 22 qui prévoit que l'ombudsman doit respecter la nature confidentielle de tout renseignement porté à sa connaissance. Voilà.

2775

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

 Il y avait une deuxième question.

2780 **MADAME LUCIE LEGAULT, avocate :**

 Oui. Alors la deuxième question concernant la protection - Je vais juste me référer à la question.

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

2785

Au fond l'inquiétude de l'intervenante, c'était : est-ce que l'existence de l'ombudsman est précaire ou bien est-ce qu'elle est suffisamment arrimée dans la réglementation actuelle?

MADAME LUCIE LEGAULT, avocate :

2790

En fait, ce que je vais répondre c'est que, et je peux me référer à une question qui a été posée par un citoyen lors de la séance du 16 novembre, le deuxième forum, un citoyen, monsieur Châteauneuf, qui s'interrogeait sur la fragilité réelle du poste. Sa question c'était : peut-on retirer le mandat à l'ombudsman? La réponse de maître Savard fut que l'obligation d'avoir un poste d'ombudsman n'est pas enchâssée dans la Charte de la Ville de Montréal, contrairement à l'article 86.1 qui prévoit que le conseil de la Ville est tenu d'adopter une Charte montréalaise. Alors, la Charte jouit d'une protection en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, mais pas le poste d'ombudsman.

2795

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

2800

Ah bon. Très bien. Très instructif, effectivement. Avez-vous d'autres questions pour l'incarnation provisoire de l'ombudsman ? Non, très bien. Merci beaucoup.

2805

Monsieur Patenaude, est-ce que la Ville a... la Ville est heureuse? Bon, très bien, nous nous en réjouissons. Alors, merci de votre patience, de votre persévérance, et nous nous revoyons, si Dieu le veut, demain midi, demain à...

MONSIEUR ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2810

Une heure trente (13h30).

MONSIEUR CLAUDE FABIEN, président :

13 heures 30. Merci.

2815

FIN DE LA SÉANCE

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2820

Et, j'ai signé :

2825

LOUISE PHILIBERT, s.o.